



TOGETHER
for a sustainable future

OCCASION

This publication has been made available to the public on the occasion of the 50th anniversary of the United Nations Industrial Development Organisation.



TOGETHER
for a sustainable future

DISCLAIMER

This document has been produced without formal United Nations editing. The designations employed and the presentation of the material in this document do not imply the expression of any opinion whatsoever on the part of the Secretariat of the United Nations Industrial Development Organization (UNIDO) concerning the legal status of any country, territory, city or area or of its authorities, or concerning the delimitation of its frontiers or boundaries, or its economic system or degree of development. Designations such as “developed”, “industrialized” and “developing” are intended for statistical convenience and do not necessarily express a judgment about the stage reached by a particular country or area in the development process. Mention of firm names or commercial products does not constitute an endorsement by UNIDO.

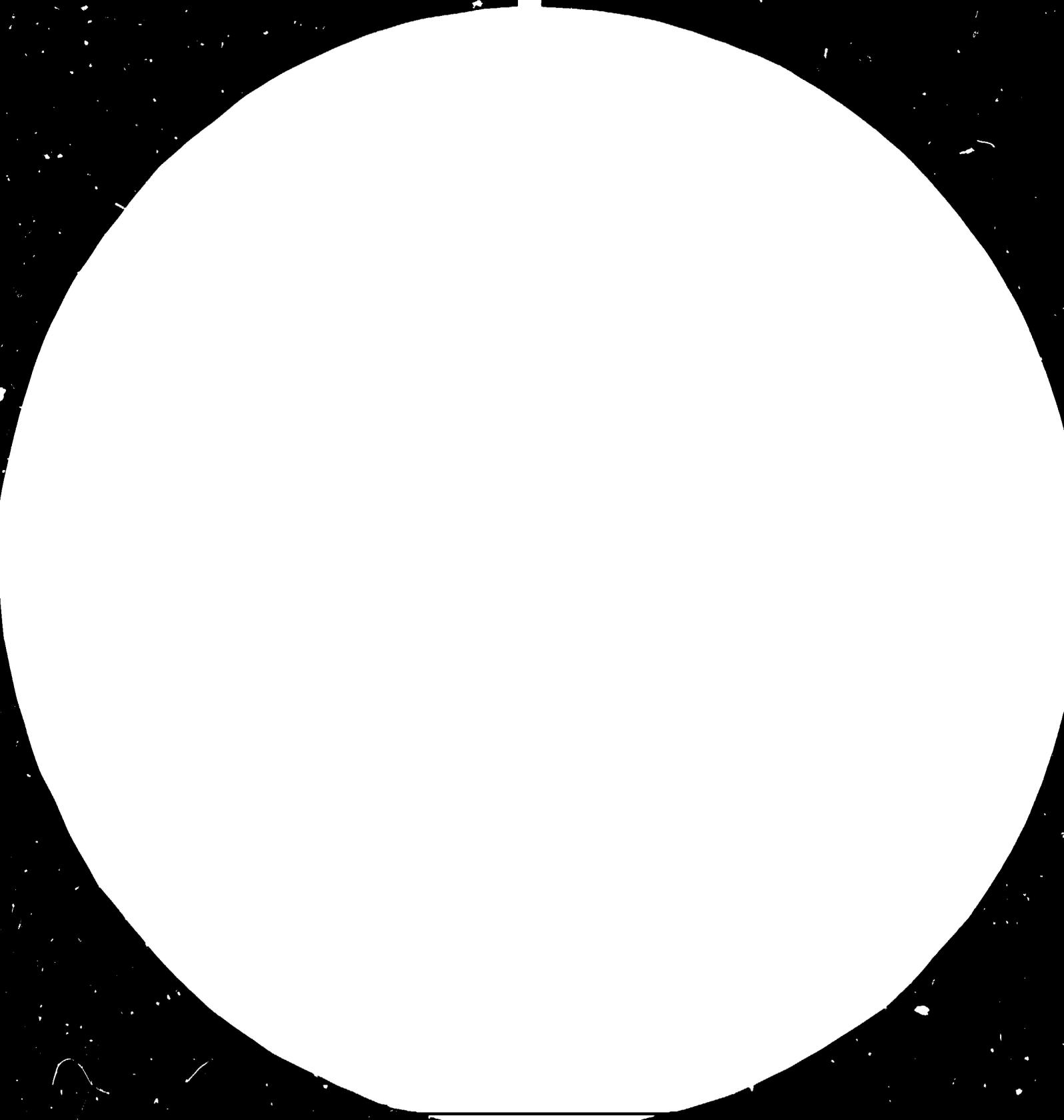
FAIR USE POLICY

Any part of this publication may be quoted and referenced for educational and research purposes without additional permission from UNIDO. However, those who make use of quoting and referencing this publication are requested to follow the Fair Use Policy of giving due credit to UNIDO.

CONTACT

Please contact publications@unido.org for further information concerning UNIDO publications.

For more information about UNIDO, please visit us at www.unido.org



DIFFUSION RESTREINTE



NOVEMBRE 1983

13662

PROJET ONUDI - DP/SEN/82/026

Senegal.

Assistance à la SONEPI

PHASE III

RAPPORT FINAL

A. Levancheu

LE VAN CHAU, A
CONSEILLER TECHNIQUE
PRINCIPAL

- - - S O M M A I R E - - -

| RAPPORT FINAL | Pages |
|-------------------------|---------|
| . Préambule | 2 à 6 |
| . Le Projet | 6 |
| . Objectifs budget | 6 à 14 |
| . Activités | 14 à 25 |
| . Résultats | 25 à 27 |
| . Activités spécifiques | 27 |
| . Conclusions | 28 |
| . Recommandations | 28 à 31 |

ANNEXE 1 - Termes de références pour la mission d'évaluation PNUD/ONUDI
SEN/75/012 et SEN/80/005 - Assistance SONEPI.

ANNEXE 2 - Rapport de CTP pour la mission d'évaluation.

ANNEXE 3 - Téléx PNUD/New-York DP 480 .

ANNEXE 4 - Extraits du Rapport de la mission d'évaluation concernant les
projets SEN/75/012 et SEN/75/034.

ANNEXE 5 - Extrait du Rapport de la mission d'évaluation concernant le
projet SEN/80/005 .

ANNEXE 6 - Technologie appropriée en milieu rural.

ANNEXE 7 - Inventaire du matériel et Equipements du Projet SEN/82/026
et SEN/80/005.

ANNEXE 8 - Fiches sur l'atelier central de Ziguinchor - SODIZI.
.sur l'atelier central de Kaolack - SODIKA
.sur l'atelier pilote d'Ourossogui
(Réf. Téléx UNIDO Vienne 80040 du 18/11/83).

Décembre 1985

(Diffusion Restreinte)

REPUBLIQUE DU SENEGALMINISTRE DU DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL ET DE L'ARTISANATSOCIETE NATIONALE D'ETUDES ET DE PROMOTION INDUSTRIELLE- = S O N E P I = -

PROJET ONUDI DP/SEN/82/026/11/31.3

ASSISTANCE A LA SONEPI PHASE IIIRAPPORT DE FIN DE MISSION

Monsieur LEVANCHAU A.

Conseiller Technique Principal

Les opinions exprimées dans le présent document n'engagent que l'auteur. Ce rapport a été soumis au Siège de l'ONUDI à VIENNE-AUTRICHE et à M. le Représentant Résident du PNUD à DAKAR, qui prendront toutes dispositions nécessaires pour soumettre au Gouvernement leurs évaluations et recommandations.

1- Préambule :

1.1. La Société Nationale d'Etudes et de Promotion Industrielle (SONEPI) a été créée en 1969 sous forme d'une Société Nationale d'Economie Mixte, avec comme objectif principal de promouvoir le développement de la petite et moyenne industrie sénégalaise.

Durant la dernière décennie, elle s'est développée et a assumé pleinement les tâches qui lui avaient été confiées. De plus, elle a acquis une dimension certaine et a pu s'imposer sur le créneau national, régional et extérieur.

Cependant, devant la positivité des résultats obtenus et le renom acquis, les tâches imparties deviennent plus nombreuses et plus complexes.

Pour ces raisons, le Gouvernement du Sénégal a sollicité l'accroissement et le renforcement de l'aide que le PNUD/ONUDI lui a apporté jusqu'ici au travers des projets SEN/75/514 -SEN/75/012 et SEN/80/005 mais avec une nouvelle orientation.

1.2. Un document de projet avait été préparé au cours du dernier trimestre 1982 pour permettre le démarrage du projet à partir du 1/1/83. Le projet porte un numéro provisoire SEN/82/026 en attendant l'approbation officielle des autorités.

- 1.3. Cependant, après étude du document, les responsables du PNUD à New-York avait demandé que les objectifs du projet soient revus d'une façon plus limitée et en fonction des crédits accordés sur le CIP.
- 1.4. Et pour permettre le fonctionnement du projet, deux avances semestrielles de crédits avaient été allouées par le PNUD (New-York et Dakar) à l'ONUDI.
- 1.5. A la demande du PNUD/ONUDI du Sénégal, le Siège de l'ONUDI-Vienne a dépeché en juin 1983 à Dakar, M. AKPA.A Administrateur chargé des projets du Sénégal, de la Branche "Elaboration et Evaluation des programmes" pour l'élaboration en commun de la nouvelle formulation du projet DP/SEN/82/026.
- 1.6. Le Prodoc a été soumis à New-York par M. SAKHO, PDG de la SONEPI lors d'une mission en septembre 1983.
- 1.7. Le PNUD a décidé l'envoi d'une mission d'évaluation composée de MM. H. Bertsch et Lenoble, consultants du 24/10 au 5/11/83 La mission après évaluation des projets de la SONEPI devra remettre un rapport et finaliser le prodoc avant son départ du Sénégal.(voir en annexes les termes de références de la mission).

Le CTP a établi le 25/10/83 un rapport de synthèse sur l'assistance des projets PNUD/ONUDI de 1976 à 1983. (annexe 2).

1.8. La mission a déposé un rapport d'évaluation concernant les projets SEN/85/012 . Aide à la poursuite des activités de la SONEPI

SEN/75/034 . Assistance au domaine industriel de Ziguinchor

SEN/80/005 . Assistance à la SONEPI

(Le rapport a couvert aussi la période de 1983 correspondante au projet provisoire SEN/82/026)

Des extraits du rapport figurent en annexe 3, montrant une évaluation positive des résultats.

1.9. De meme un prodoc a été élaboré pour une nouvelle phase de l'assistance. Ce document est en cours de finalisation à Vienne puis à New-York pour la période allant de 1984 à 1986.

1.10. Pour la période couvrant l'année 1983 du projet provisoire SEN/82/026 il a été envisagé la régularisation par une révision G du projet SEN/80/005, pour inclure les dépenses effectuées en 1983 (voir annexe 4).

2- Le Projet :

Il y a lieu de rappeler les diverses étapes de l'évolution dans la conception du projet.

2.1. Document original (janvier 1983)

2.1.1. Budget

. Le budget du projet, prévu pour 4 ans, 1983 à 1984 est de 925.000 \$

. Pour 1983, le budget accordé, sous forme de 2 avances semestrielles, se monte à 310.150 \$ avec 2 experts.

2.1.2. Objectifs :

A. Objectifs de développement

Dans le cadre de sa politique de développement contenu dans le VIème plan, le Gouvernement sénégalais a défini les objectifs du développement industriel dans les prochaines années qui visent à :

- . accélérer la décentralisation de l'Industrie et le Développement économique des régions et en particulier des zones rurales.

- . favoriser la relance économique par le biais des PMI à travers le pays.
- . aider à la création d'emploi en vue de résorber le chômage et freiner l'exode rurale vers la capitale.
- . favoriser les industries de transformation des produits et matières premières locaux, notamment les agro-industries.
- . accéder aux marchés extérieurs par la diversification de la production nationale et participer activement aux possibilités d'affaires par la dynamisation de ses organismes spécialisés notamment la SONEPI.

B. Objectifs immédiats

Aider la SONEPI dans la consolidation de ses acquis et dans son plan d'expansion en vue d'acquérir un statut valable en tant que société d'engineering et d'assistance aux PMI.

Aider le développement économique des régions et des zones rurales.

- (i) par les recherches, la menée des études et la promotion des industries de transformation des produits et matières premières spécifiques locaux.
- (ii) par la promotion puis l'assistance aux P.M.I. et artisans de production et leur intégration dans le secteur de l'industrie par la politique de sous-traitance, notamment dans les régions du Fleuve, du Sine-Saloum et de la Casamance.
- (iii) par l'implantation des mini-domaines industriels et des ateliers de service.
- (iv) par l'implantation des ateliers ruraux bien adaptés aux besoins locaux.
- (v) par la mise en fabrication des prototypes relatifs à la technologie appropriée, la diffusion de ces prototypes et la vulgarisation des procédés de fabrication.
- (vi) par l'assistance pour la mise en place des coopératives de production en milieux semi-urbains et ruraux.

Définir et mettre en application un programme de formation pragmatique adapté et étalé pour le personnel de la SONEPI et des entreprises et suivi de ces personnels après leur stage. (base : rapport de Monsieur LASSORT- Consultant ONUDI 1982).

Assister la Direction Générale de la SONEPI, et de façon plus générale les Autorités Nationales dans les tâches d'adéquation permanente des structures et des actions de la SONEPI aux nécessités du développement industriel dans le cadre des directives du Gouvernement.

2.2. Document AKPA - Vienne (août 1983)

2.2.1. Budget :

. Le budget du projet prévu pour 3 ans, 1984 à 1986 se monte à 600 000 US\$ avec 1 expert (36 m/h) et 6 m/h de consultants.

2.2.2. Objectifs

A. Objectifs de développement

Dans le cadre de sa politique de développement contenu dans le VI^e plan, le Gouvernement sénégalais a défini les objectifs du développement industriel dans les prochaines années qui visent à :

- . accélérer la décentralisation de l'industrie et le développement économique des régions, en particulier des zones rurales,
- . aider à la création d'emploi en vue de résorber le chômage et freiner l'exode rural vers la capitale,
- . favoriser les industries de transformation des produits et matières locaux, notamment les agro-industries,
- . accéder aux marchés extérieures par la diversification de la production nationale et participer activement aux possibilités d'affaires par la dynamisation de ses organismes spécialisés notamment la SONEPI.

OBJECTIFS IMMEDIATS

Organisation d'un Système de Sous-traitance

Formation et Perfectionnements des Entrepreneurs et cadres nationaux formateurs

Réalisation de l'Atelier de support aux petits Entrepreneurs à MATAM

2.3. Document des consultants de la mission d'évaluation (novembre 1983)

2.3.1. Budget

Le budget du projet prévu pour 3 ans, 1984 à 1986, se monte à 600.000 US\$ avec 1'Expert (36 m/h) 1 Expert associé (36 m/h) et 6 m/h de consultants.

2.3.2. A. Objectifs de développement

Dans le cadre de sa politique de développement fixé par le VIè plan réajusté en 1983, le Gouvernement sénégalais a défini les objectifs du développement industriel pour les prochaines années, parmi ceux on peut relever :

- A. la valorisation des ressources nationales,
- B. la sauvegarde du patrimoine industriel existant et l'amélioration de la compétitivité de l'industrie,
- C. le renforcement et une meilleure coordination des structures de promotion industrielle,
- D. la promotion de la petite et moyenne industrie,
- E. l'économie d'énergie,
- F. la diminution des importations,
- G. la décentralisation des industries.

B. Objectifs immédiats

1. créer une opération de promotion des PME au niveau régional, dans le sud du Sénégal (Sine-Saloum et Casamance). Cette opération devra avoir un rôle exemplaire vis à vis du développement des autres régions par les actions suivantes :

- a) coordonner les moyens que la SONEPI mettra en place dans ces deux régions, ceci afin d'augmenter leur efficacité (antennes artisanales et Domaines industriels).
- b) valoriser les deux domaines industriels implantés par la SONEPI Kaolack et à Ziguinchor.
- c) provoquer la mise en place d'une conception de travail, à l'intérieur de la SONEPI permettant d'articuler les moyens régionaux avec ceux de Dakar.
- d) démultiplier les activités de la SONEPI par les groupements professionnels occasionnels.
- e) améliorer la qualité de la gestion et de la productivité des petits entrepreneurs des régions.

f) étudier les conditions dans lesquelles des contrats de sous-traitance, entre grandes et petites entreprises de deux régions, pourraient être réalisées.

g) le projet prendra en charge le suivi de l'atelier pilote de Matam situé dans la région du Fleuve (objectifs devant permettre le bon emploi d'équipements financés par le projet 80/005).

Nota : Le prodoc après mise au point avec les autorités sénégalaises sera finalisé à Vienne pour présentation finale au PNUD Dakar et New-York.

x x

x

En fait les objectifs mentionnés sur les Prodocs en 2.2 et 2.3 ne concernent que la phase relative au futur projet couvrant la période de 1984 à 1986. Les renseignements donnés ci-dessus ont pour but de permettre la bonne compréhension de l'évolution du projet a actuel SEN/82/026 qui a fonctionné du 1/1 au 31/12/83 sans un document approuvé officiellement.

2.4. Projet DP/82/026 - Projet DP/80/005 - Revision G. (voir annexe 3)

Pour régulariser définitivement la situation, le PNUD/ONUDI s'occupe de faire une révision G du projet SEN/80/005 pour inclure les dépenses de l'année 1983 d'un montant total de 300.000 dol. US. Ce montant comprend les 17.000 dol. US relatifs aux frais de la mission d'évaluation.

3. Activités du Projet

3.1. Etant donné l'évolution quant à la conception du futur projet, le projet actuel SEN/82/026 peut être considéré comme un projet intérimaire d'une durée d'un an du 1/1 au 31/12/83.

- Par ailleurs, faute de modification officielle dans les objectifs, ceux énumérés dans le projet original demeurent valables.

3.2. Le personnel international du projet, 2 experts, MM. Levanchau A. CYP, et Chereau travaillent au sein de la SONEPI en étroite collaboration avec les autres experts des diverses assistances bilatérales (RFA, France, Inde, ONG ...) et le personnel national sous la supervision du Président Directeur Général de la société.

Pendant l'année, M. Levanchau avait fait en juillet-août, une mission de consultant, d'une durée de 6 semaines, auprès du CAPME - Cameroun et obtenu un home-leave de 5 semaines environ (août-septembre) M. Chereau a obtenu de son côté un home-leave de 9 semaines (juillet-août).

3.3. Et faute d'un document de projet officiel, valant contrat, l'utilisation des crédits a été réduite au minimum notamment pour les chapitres 41/42/43/49.00. En novembre 1983, après le rapport d'évaluation des consultants et la clarification de la situation, des crédits ont été engagés:

(i) de 15.000 dol. US pour les constructions de l'atelier pilote de Matam (Buli, 41)

(ii) de 23.500 dol. US (Buli 42) pour l'acquisition d'une fraiseuse universelle pour compléter l'équipement de l'atelier mécanique du domaine industriel de Ziguinchor.

(iii) de 38.000 dol. US pour l'acquisition de :

- 1 surfaceuse de culasse
- 1 affuteuse universelle
- 1 forge et 1 enclume et du matériel de précision

3.4. Les activités du projet ont porté sur les volets suivants :

- Décentralisation industrielle. Promotion des PME dans les régions du Fleuve, du Sine-Saloum, et de la Casamance.
- Etude et réalisation de l'atelier pilote de Matam
- Formation des entrepreneurs
- Domaines industriels de Ziguinchor, Kaolack, St-Louis.

3.3.1. Décentralisation industrielle - Promotion des PME dans les régions.

Sur la base de divers rapports, documents SONEPI/SOFISEDIT, OMVS, WPW/KFW etc... les travaux sont concentrés dans une 1ère phase dans les régions:

- du Fleuve à cause des potentialités de sous-traitance consécutives au démarrage des travaux du barrage de Diama et de la SAED.
- du Sine-Saloum avec la réalisation du Domaine industriel de Kaolack avec l'atelier Central de mécanique et les grandes unités industrielles (Louga, Kaolack).
- de Casamance avec la réalisation de l'atelier Central de mécanique à la SODIZI.

(i) Région du Fleuve

- Le mini-domaine industriel de Saint-Louis avec l'antenne régional ont permis l'intensification de nos efforts dans la région.

Ainsi plusieurs PMI, ayant bénéficié d'une assistance intensive, ont pu décollé d'une façon satisfaisante, tels le cas de l'entreprise ECMF (M. Thiam) et Doudou Thione à Darou-Mousty.

D'ailleurs la ECMF/Thiam est en cours d'extension pour répondre aux marchés de sous-traitance (grillage métallique, brouettes, citerne, etc...). Voir rapport du 1er semestre du projet.

- Par ailleurs, l'étude des possibilités de sous-traitance des travaux liés aux projets de Diama et de la SAED a permis d'identifier des potentialités importantes surtout dans le créneau des industries de support "logistique" des chantiers, à l'amont et à l'aval. Ainsi il peut être cité dans le secteur secondaire les industries de 1ère et 2ème transformation des métaux, du bois et dérivés, de la chimie des plastiques, du montage des ensembles (pompes, remorques, tracteurs etc...), de préfabrication en ciment, des roches et agrégats, et les industries de service dans le secteur tertiaire (Catering, Boulangerie, Blanchisserie, Restauration, Divertissement, etc...).

- Aussi dès 1984, la promotion des entreprises suivantes pourra être envisagée :

- travaux métalliques : charpentes, brouettes, remorques, vanes, outils de chantier

- travaux de mécanique de précision pour rectification et fabrication des pièces, trempes à l'huile et H.F.

- reconditionnement des ensembles de véhicules : tourisme, poids lourds et de chantiers par des travaux en série et système des échanges standards (Moteurs, boîtes de vitesse, ponts, dynamos, alternateurs, compresseurs, système d'injection ...)
- reconditionnement des ensembles des engins de chantiers (Tracteurs, pelles, graders, bulldozers ...) par des travaux en série et système des échanges standards (à titre d'information - un galet de roulement de bulldozer Caterpillar D9 coute en "spares parts" environ 800.000 FCFA. Le reconditionnement comprenant recharge par mécano-soudure de l'axe et du corps de galet, rectification, changement des joints SPI et des roulements - coute environ 300.000 F. CFA).
- menuiserie bois- mobilier de chantier, manches d'outils, piquets d'arpentage, poteaux de cloture, tabliers de remorques et de chassis etc...
- confection de bleus de travail et tenue de chantier
- entreprise de concassage et fourniture de roches et sable de construction
- usine d'agrégats

- Fabrication d'électrodes de soudure capacité annuelle de 500 tonnes. Les investissements seraient de l'ordre de 300, 0 millions de FCFA (Dossier SONEPI en cours de réalisation).

- Fabrication de boulons, écrous, rivets, vis à bois d'une capacité annuelle de 1.200 tonnes environ. Les investissements se chiffrent à 200,0 millions de FCFA environ (cours 1976) y compris les fonds de roulement.

(ii) Régions du Sine-Saloum et de la Casamance

Les unités industrielles importantes de ces régions ont été contactées et les potentiels de sous-traitance identifiés.

A la SODIZI, Ziguinchor, la SIMROC, PMI pour la fabrication du mobilier en rotin, est en production à partir des apports du privé et du matériel et assistance de la Grande-Bretagne et du PNUD/ONUDI.

L'atelier métallique travaille à plein rendement en sous-traitance pour l'administration, les missions, et le privé.

Le démarrage des ateliers centraux de mécanique de Kaolack et de Ziguinchor permettra d'intensifier le flux des activités.

3.3.2. Atelier pilote de Matam :

Les machines-outils et équipements de la phase 1 sont stockés dans l'enceinte de la SONEPI. Un complément d'outillage commandé par les services du siège ONUDI-Vienne en 1983 est arrivé à Dakar (valeur 1,402.176 CFA).

Les dossiers de consultation de prix des fournitures et travaux sont finalisés en accord avec les autorités locales (Chambre des métiers et l'Artisanat) par la SONEPI, sous la supervision du projet. Les commandes sont en cours. Des travaux ont commencé en novembre et se termineront vers février 1984 avec l'installation des machines outils et équipements.

En septembre 1983, une contestation s'était élevée entre les divers services sénégalais quant à la destination finale de l'atelier. (Artisanat, SISMAR, Chambre des métiers). Sur ce sujet, le CTP a précisé la position de l'ONUDI qui ne peut prendre en considération que les objectifs du Projet à savoir "Assistance à la SONEPI".

La décision finale revient au Gouvernement du Sénégal qui prendra en temps utile les décisions nécessaires.

3.3.3. Formation :

L'orientation adoptée depuis 1981 (Projet SEN/80/005) quant aux critères de sélection des boursiers et à la priorité accordée aux entrepreneurs a donné des résultats positifs. Et le rapport du consultant Lassort (1982) a servi de base pour le programme de formation.

Au cours de l'année 1983 :

- MM. Babacar Samb et Saliou Diouf du Service des études de la SONEPI, ont suivi la phase II du stage du CAMPC d'Abidjan.
- MM. Yoro Fall et Matalibé Diouf, entrepreneurs, ont suivi le séminaire ONUDI de Douala (gestion des biens industriels).
- M. Moctard Diémé de la SIMROC Ziguinchor a obtenu une bourse de 3 mois pour le perfectionnement sur la fabrication du mobilier en rotin auprès de la société Andoux-Minet-Saint Laurent du Var - France.
- M. Mamadou Camara chef d'entreprise a suivi le séminaire ACCT/ ONUDI - Bordeaux sur la gestion PMI.
- M. C.I. Sakho, PDG de la SONEPI, a effectué un voyage d'étude des PMI dans certains pays d'Extrême-Orient (Corée, Hong-Kong, Indonésie).

- Deux fonctionnaires du Ministère de l'Industrie de la Côte-d'Ivoire, suivent un stage de perfectionnement de 3 mois auprès des divers services de la SONEPI, sur crédit PNUD/ONUDI de la C.I.
- Le Directeur adjoint de l'office de Promotion des PMI du Burundi a suivi un stage de 3 mois à la SONEPI.
- L'équipe mobile de perfectionnement pour les PMI du projet US/RAF/83/014 est venu au Sénégal en juillet et octobre 1983 pour la tenue des séminaires dans diverses régions du Sénégal.

3.3.4. Domaines industriels :

L'assistance du projet a porté sur 3 domaines industriels en plus de l'atelier pilote de Matam déjà mentionné ci-dessus en 3.3.2.

(i) Domaine industriel de Ziguinchor :

- La société industrielle de meubles en rotin de Casamance (SIMROC) a été constituée avec des promoteurs sénégalais et la participation de la SONEPI. L'atelier travaille à plein temps avec des commandes en portefeuille pour 6 mois environ.

MM. Diémé, responsable technique de l'atelier, a bénéficié d'une bourse ONUDI d'une durée de 3 mois, auprès de la société Andoux -Minet Fabricant de meubles en rotin à St-Laurent du Var (France).

- L'assistance a porté aussi sur la société "Le Pelican" pour la production du chaux à partir des coquillages marins ramassés dans la région. La production actuelle est de 8 à 10 T/j pour le traitement des cuirs et peaux (Bata) des eaux (SONEES), la fabrication des engrais (SIES) etc...

Il en est de même pour l'Atelier Auto d'Abdou Sadio pour une extension en vue de devenir la succursale "Renault" en Casamance. M. A. Sadio, bénéficiaire d'une bourse ONUDI au Moulin des Isles - St Maixens - France, avait profité de son séjour en France pour acquérir du matériel de précision pour son atelier.

- L'Atelier Central de Mécanique Générale est opérationnel. Les travaux de bâtiments ont été financés sur le budget du projet ainsi que les machines-outils et équipements.

Les essais et réceptions ont été effectués.

Une demande de transfert au Gouvernement/SONEPI/SGDIZI a été adressée au siège de l'ONUDI à Vienne pour régulariser la situation. En attendant la décision finale et sur la demande du PDG de la SONEPI, l'Atelier et ses équipements a été remis provisoirement à la SODIZI pour exploitation sous l'entière responsabilité de la SONEPI/SODIZI.

L'assistance a porté sur la détermination des potentiels de sous-traitance auprès des industriels de la région, sur la mise en place des documents de gestion, de maintenance et sur les "méthodes" (Devis, lancement, contrôle, facturation).

(ii) Domaine industriel de Kaolack :

- Les travaux sont terminés et la réception provisoire effectuée en avril 1983.

La SODIKA, Société de gestion du domaine, a fixé les niveaux des prix de location des locaux.

- Les machines-outils et équipements ont été livrés à Kaolack après paiement de la dernière tranche.

Les réceptions "à l'arrivée" ont été faites de visu en attendant le déballage, l'installation et la mise en marche par les fournisseurs.

- Les potentiels de sous-traitance ont été identifiés auprès des industriels de la région.
- L'installation des PMI doit commencer dès que possible dans un premier temps 6 entreprises suivies ensuite par 4 autres.

- L'assistance du projet a porté sur :

- . la surveillance des travaux et les réceptions
- . le choix des matériels, la mise en route et les réceptions
- . l'identification des possibilités de sous-traitance
- . le choix et l'installation des entreprises

4- Résultats :

Les activités du projet décrites dans le présent rapport concernent une période de 12 mois.

Les résultats sont en partie décrits dans le paragraphe 3. (Activités).

Ils sont la résultante des activités du projet SEN/80/005 décrite dans le rapport final de ce projet.

Et étant les délais importants nécessaires pour la réalisation complète des projets de promotion des PMI, dus tant à la conjoncture économique qu'aux conditions spécifiquement sénégalaises, il faut relever l'aboutissement de 2 projets :

a) - Unité de fabrication d'électrode de soudure M. Amadou

MBaye

- . capital social de 102,76 Millions CFA
- . Promoteurs nationaux : 70 % - Partenaires étrangers 30 %

- . Partenaire technique UNI-ALCO - Participation SONEPI
 - . Installation à Pout à 50 km de Dakar
 - . Production 300 T/an pour 2 000 h de travail (Electrodes Rutil et Basiques)
 - . Investissements totaux (HT) 293.61 Millions CFA
 - crédit SIFIDA - 90,0 Millions - 10 ans avec 2 ans différé
 - " SOFISEDIT- 70,0 " - 7 " " 2 " "
 - " Bancaires- 30,85 " - 5 " " 1 " "
 - . Emplois = 12 personnes
- b) - SIMROC - Société industrielle de meubles en rotin de Casamnce
- Promoteurs nationaux et SONEPI dans le domaine industriel de Ziguinchor
 - Investissements : 24,293 Millions CFA
 - Capital social : 14,393 " "
 - Emprunts SOFISEDIT: 9,9 " "
 - Emplois = 9 personnes
 - Production annuelle = 110 salons mod. coquille
 - 90 " " Castillo
 - 40 salles à manger
 - 144 chambres à coucher
 - chiffre d'affaire annuel : 36,0 Millions environ.
- c) - Unité de fabrication de grillage métallique

- . Autofinancement, entreprise Mamadou Thiam
Domaine industriel de Saint-Louis (Technologie appropriée)
- . Fourniture régulier des besoins en cloture de la région du
Fleuve notamment les projets RFA/FERLO, FAO, UNICEF, etc...

5- Activités Spécifiques :

- Des études et travaux ont été menés avec la mission du CRET-
PARIS (MM. Levy et Deluc) pour la technologie appropriée.
- Collaboration avec les reporters photographes du PNUD- New-
York et l'ONUDI-Vienne
- Préparation avec le PDG de la SONEPI, du séminaire sur les
PMI des pays de la Sous-Région, avec la CEAO.
- Collaboration avec l'ACCT-PARIS (M. Hadzi) pour la prépara-
tion du Séminaire sur le rôle de la femme dans les PMI.
- Collaboration avec les consultants de la mission d'évaluation
PNUD-ONUDI.

6- Conclusions :

La SONEPI, organisme national pour le développement des PMI a acquis une excellente réputation et s'est imposée sur le créneau sur le plan national, sous-régional et africain.

Son sérieux et son dynamisme lui ont permis de s'imposer dans les médias concernés tels que, opérateurs économiques, industriels, organismes sous-régionaux, régionaux et même internationaux.

Cependant, en égard aux impératifs du développement national, la SONEPI se doit d'affermir ses acquis et même améliorer ses performances malgré une situation conjoncturelle défavorable.

Aussi, il serait opportun de recommander la concentration des efforts et des moyens sur des objectifs précis et bien définis en vue d'obtenir des résultats quantifiables produisant des impacts définis par le Gouvernement notamment lors du Conseil Interministériel du 14 juillet 1983.

7- Recommandations

Et dans cette optique, le CTP se permet de formuler les recommandations suivantes :

7.1. Structures de la SONEPI

Il est nécessaire de consolider les structures de la Société en vue d'un fonctionnement plus pragmatique et d'une meilleure productivité.

a) Service des Etudes - Bureau Technique

- Ce service pourra recevoir des équipements modernes bien adaptés à un bureau d'engineering, lui permettant de mieux répondre aux demandes de ses clients des secteurs privé et étatique. La productivité serait améliorée de même que la précision de ses études.
- L'expertise de son personnel pourra être améliorée par des bourses de perfectionnement auprès des organismes de formation bien choisis.

b) Service de l'Encadrement des entreprises

- Les moyens humains et matériels seront nécessaires pour renforcer l'efficacité du service et lui permettre de mieux remplir les tâches dévolues notamment à travers le Sénégal.
- un effort spécial sera fait en vue de permettre l'édition des manuels d'intervention des encadreurs dans les PMI en cours de finalisation.

- le personnel recevra des bourses de perfectionnement dans les diverses disciplines et notamment la pédagogie appliquée au personnel des entreprises industrielles.

7.2. Développement régional :

- a) Les domaines industriels implantés à travers le Sénégal devront être dynamisés au maximum pour permettre la promotion et l'encadrement des PMI dans les régions. En particulier la SODIKA (Kaolack), la SCØIZI (Ziguinchor) et la SODISA (Saint-Louis) bénéficieront d'une attention particulière eu égard aux potentiels existants et décelés dans les régions.
- b) L'atelier pilote de Matam, qui sera réalisé dans sa phase 1 dès janvier 1984, se devra être opérationnel pour l'assistance technique à la population rurale de cette région excentrée.

7.3. Technologie appropriée : (Voir annexes)

Les études, essais et réalisations des prototypes de matériel en technologie appropriée seront poursuivies aussi bien à Dakar que dans les ateliers mécaniques centraux des domaines industriels dans les régions.

Le succès enregistré par la population rurale, encourage cette initiative, d'autant plus que les besoins du monde rural sont importants et nécessitent des solutions simples et peu onéreuses.

Il est recommandé d'une part localement une certaine créativité pragmatique au niveau des utilisateurs d'autre part une collaboration étroite avec les organismes travaillant à travers le monde sur cette discipline (Institut Brace- Canada/IRI Phillipines/CRET France/TPI. Angleterre etc.)

x x

x

Enfin, le CTP, au terme de ses missions au Sénégal, à travers les projets successifs d'une durée totale de 7 ans quitte le Sénégal pour une nouvelle affectation africaine.

Il tient à manifester sa reconnaissance aux autorités sénégalaises en particulier à MM.Faly Ba et C.T. Sakho successivement PDG de la SONEPI, à M. Audibert, Secrétaire Général et tout le personnel de la SONEPI pour les relations privilégiées manifestées qui lui ont permis de remplir sa tâche dans une ambiance favorable et d'obtenir en commun des résultats certains.

Une pensée particulière sera dédiée aux nombreux chefs d'entreprises des PMI du Sénégal pour leur confiance, leur réceptivité et leur amitié qui ont permis de donner à l'assistance des dimensions valables.

De même, le CTP remercie le personnel du PNUD et ses dirigeants pour la collaboration efficace et les conseils éclairés dispensés.

LE VAN CHAU . A. - CTP

TERMS DE REFERENCE

pour la
mission d'évaluation PNUD/ONUDI
SEN/75/012 et SEN/80/005:
ASSISTANCE A LA SONEPI

A. Informations générales et description du projet

(Le Conseiller Technique Principal ou l'ONUDI sont appelés à fournir les informations pertinentes)

B. Buts et champs d'action de la mission

Les objectifs généraux de la mission consistent à:

- évaluer la performance globale du projet, à savoir si les objectifs qui lui ont été assignés ont-ils été atteints et si le projet a répondu aux besoins réels et prioritaires du pays et s'il a réellement contribué au développement du secteur industriel tel qu'il a été initialement espéré;
- identifier les facteurs internes et externes au projet, facteurs qui par leurs effets positifs ou négatifs, ont favorisé ou handicapé le projet dans sa réalisation et son fonctionnement;
- identifier les facteurs conditionnant le succès de la SONEPI, succès vus par les autorités suivant les résultats et impacts effectifs sur la promotion et le développement des petites et moyennes entreprises; succès vus par les entrepreneurs et investisseurs nationaux dans le sérieux et la crédibilité des services de conseils fournis par la SONEPI; succès vus sous l'angle de son organisation, gestion et administration internes;
- examiner les politiques, objectifs et priorités globaux du gouvernement en ce qui concerne la promotion et la création des petites et moyennes entreprises en général, et la création, l'administration et le fonctionnement des domaines industriels en particulier;
- formuler les recommandations pertinentes et réalisables à l'adresse du gouvernement, du PNUD et de l'ONUDI sur les mesures à prendre en vue d'assurer que la SONEPI remplisse effectivement son mandat.

La mission est appelée à examiner exhaustivement tous les aspects du projet dont certains éléments tels que ceux décrits ci-dessous méritent une attention et une analyse particulières:

La mission est libre de discuter avec les autorités nationales sur tous les sujets pertinents à son mandat et à ses fonctions, mais elle n'est pas autorisée de faire des promesses et d'autres engagements au nom des PNUD et ONUDI.

B. Calendrier de la mission

Précédant ses travaux, tous les membres de la mission se réuniront au bureau du Représentant Résident du PNUD à Dakar le
Les travaux seront terminés dans un délai approximatif de deux semaines suivantes.

A la fin de ce délai, la mission sera appelée à soumettre son rapport et à faire le compte rendu au Représentant Résident à Dakar.

La mission devra mettre au point son rapport final en considération des vues et suggestions de toutes les parties concernées. Ce documents final sera soumis simultanément aux sièges du PNUD et de l'ONUUDI qui, à leur tour et de commun accord, le soumettront aux autorités nationales par le canal du Représentant Résident du PNUD à Dakar.

C. Composition de la mission:

La mission sera composée de:

- un représentant du gouvernement (celui-ci devra être un responsable de rang approprié et qui n'a pas été et n'est pas engagé directement à la gestion et à l'exécution du projet);
- un représentant du siège du PNUD, chef de mission;
- un représentant de l'ONUUDI (celui-ci devra être un spécialiste en matière de promotion des investissements industriels ou des domaines industriels; et qui n'a pas été et n'est pas engagé directement à la gestion et à l'exécution du projet).

NNNN

Annexe 3

SONEPI

676 UNDEVPR SG
ZCZC DKR0193 DER1392
SS DKR

.NEWYORK (DP302) 092242Z
DP480 MCADAMS SEN/82/026 SONEPI. PAS D'OBJECTIONS DE NOTRE PART
PROCEDER COMME SUGGERE DANS VOTRE UNIDO 505. PAR CONSEQUENT IL
FAUDRA AAA PREPRER REV B DE SEN/82/026 ANULANT FONDS PREVUS EN
1983 9BB PREPARER REV G SEN/80/005 POUR AJOUTER EN 1983 DEPENSES
EFFECTUEES PAR UNIDO DANS CADRE PROJET SEN/82/026 CCC NOUVEAU
PROJUC SEN/82/026/C DEMARRERA AINSI 1984 STOP NOUS SOULIGNONS QUE
APPROBATIONS AGENCE EXECUTION INDISPENSABLE AVANT PROCEDER COMME
INDIQUE CI-DESSUS CAR ONUDI SEULEMENT EST EN MESURE CHARGER SUR
SEN/80/005 REVISE DEPENSES ENREGISTREES DANS SES LIVRES EN 1983
SOUS LE CODE SEN/82/026 (SEGAL)

-11102104

NNNN

Annexe 2

RAPPORT SUR L'ASSISTANCE
DES PROJETS PNUD/ONUDI DE 1976 A 1983

25.OCT.1983

ASSISTANCE SONEPI - PHASE 1 A 3

1. SITUATION GENERALE

1.1. Le Sénégal possède un potentiel important d'entrepreneur dynamique et disposant de capitaux. L'esprit d'entreprise s'était traduit par la création de petites entreprises, surtout, de service, et de commerce. Ces réalisations s'étaient faites d'une façon anarchique et presque sans bases juridiques. La gestion est artisanale.

1.2. Le Gouvernement, conscient des problèmes relatifs à ces médias, avait donc décidé la création de la SONEPI pour canaliser ce dynamisme, conseiller les promoteurs et assister les entreprises pour un fonctionnement orthodoxe. Parallèlement, le Gouvernement avait pris des dispositions légales, souvent à l'initiation de la SONEPI, en faveur des PMI (voir code des investissements). De même la SONEPI a été dotée d'un fonds de garantie et de participation.

.../.

2.3. Les divers rapports annuels de la SONEPI donnent le volume des interventions de la SONEPI auprès de sa clientèle en tant qu'études, réalisations et encadrement des entreprises (voir aussi les annexes).

Si l'attribution des crédits le permet, le volume d'intervention devra s'intensifier pour répondre aux besoins effectifs des pays recensés d'ailleurs dans les régions.

2.4. En ce qui concerne la clientèle, la SONEPI, après une période de rodage au cours de laquelle, il avait fallu solliciter les clients, le volume des demandes d'intervention, payantes cependant, dépassent les capacités de la Société. Une commission de sélection a été mise en place pour le tri des dossiers et l'établissement de calendrier de travaux.

3.1.3. Projet - Sen/75/034 - Durée 1977 à 1980 - 45 mois.

1 Expert permanent M. CHEREAU - Assistance à la réalisation du domaine industriel de Ziguinchor (participation à la conception et construction des bâtiments). Ce projet a fait l'objet de 7 révisions (Aà G)

Budget total du projet = 255.638 \$

L'expert a eu à collaborer avec M. S. DOUGLAS - Expert anglais du projet Sen/79/003. Cofinancement Grande-Bretagne/ONUUDI, pour l'atelier de fabrication de mobilier en rotin.

3.1.4. Projet - Sen 80/005 - Durée : 1981 à 1982 - 24 mois .

Chef de projet : M. LEVANCAU .A - Expert : M. CHEREAU

2 Experts permanents + quelques consultants

Assistance à la SONEPI - Domaines industriels

Service encadrement des PME, Mise en place d'un système de contrôle de gestion.

Formation

Une équipe de 5 experts avait oeuvré dans ce sens.

Cependant, il s'est avéré nécessaire de consolider les acquits et d'effectuer un suivi comme le souhaitait le Gouvernement du Sénégal.

3.2.2. Le projet Sen/75/012 était prévu à l'origine pour une durée de 7 mois, avec un seul expert pour une assistance de haut niveau auprès de la direction générale de la SONEPI.

Puis au fur et à mesure, 5 révisions sont intervenues, en égard aux besoins de la SONEPI.

Les résultats ont été :

- La consolidation des structures de la SONEPI (Encadrement et Etudes)
- Identification et création de nouvelles PMI (voir annexe 1)
- Coordination des différents programmes d'assistance à savoir la France-CCCE/la RFA-KFW/la Belgique/L'Inde/le FED-CEE/la Banque Mondiale/la BOA/la BAD.

De plus, l'expert a apporté sa contribution active au projet Sen/79/003 sur financement conjointe de la Grande-Bretagne et du PNUD/ONUDI pour la réalisation d'un atelier de fabrication de meubles en rotin de Casamance. L'expert anglais en place était M. S. DOUGLAS.

3.2.4. Projet Sen/77/020 - Un consultant M. Bassi-Zembali a travaillé sur l'étude de pré-factibilité du domaine industriel de Louga, l'étude de réalisation du domaine industriel de Kaolack étant déjà très avancée, lors de son arrivée.

3.2.5. Le projet Sen/80/005 avait débuté avec de meilleures conditions que les précédentes - Deux experts y travaillent avec des crédits raisonnables. Une bonne programmation a été faite sur 2 ans (MM. LEVANCHAU et CHEREAU).

- Le service encadrement des entreprises - SEE, restructuré, marche au régime de croisière. Les méthodologies d'intervention ont été normalisées et seront présentées sous forme de manuels.

. Le Domaine Industriel de Saint-Louis est en activité avec sa société de gestion, la SODISA.

. Le Domaine Industriel de Kaolack est terminé les entreprises en cours d'installation. La Société de gestion, la SODIKA gère le domaine.

- La réalisation de l'atelier pilote de Matam est en bonne voie. Les études et les plans pour la réfection des bâtiments sont terminés. Les consultations pour les approvisionnements et les travaux sont en cours d'achèvement.

Le matériel et les équipements, payés sur des économies réalisées sur le budget du projet sont à Dakar. (voir rapport DELAWAR). A noter cependant qu'à la suite de la défection du FENU, les dimensions avaient été modifiées dans des proportions plus modestes.

- Une vingtaine de cadres nationaux et d'entrepreneurs ont bénéficié de bons de formation.

La formation reçue a été très positive surtout en ce qui concerne les entrepreneurs, qui ont pu étendre le champ de leurs activités (voir rapport ...)

- La Casamance suite à la mise en service de l'atelier central de mécanique du domaine industriel de Ziguinchor.

2.6.2. La technologie appropriée :

- Entreprise M. THIAM à Saint-Louis - Machine simple pour la fabrication de grillage métallique pour enclos de bétail - Brouettes de chantier.

2.6.3. Atelier pilote de Matam

- Réception des matériels commandés en Europe
- Finition des dossiers - Description des travaux et devis quantitatif - consultation des fournisseurs
- Métré de contrôle

De meme il avait eu à participer à de nombreuses taches relevant des activités spécifiques de la Direction Générale telles que, les études et négociations de la mini-sciérie, de la cablerie électrique (Mehta), définitions des termes de référence des études pour des bureaux d'ingénieurs conseils étrangers (aide bi-latérale) etc ...

4. PROBLEMES ET DIFFICULTES

4.1. PNUD/ONU/DI

- Les crédits accordés aux divers projets énumérés étaient restreints et ne permettraient aucune action matérielle effective.
- Pour 1981-1982, le budget était assez conséquent, aussi le projet Sen/80/005 a pu travailler normalement en réfection et équipement d'atelier mécanique de la SODIZI et acquérir les machines et matériels de l'atelier de Matam .

- Jusqu'à ces 2 dernières années, la mobilité du personnel cadre de la SONEPI a gêné énormément le développement de la Société. Les mesures d'encouragement prises par le PDG en 1981, ont permis de freiner l'exode des techniciens.

4.3. Situation nationale

L'environnement économique du Sénégal s'est détérioré ces dernières années du fait de la conjoncture internationale et des effets de la sécheresse persistante. Le développement du secteur industriel s'est ralenti surtout dans le créneau des PMI.

- . Service documentation - Accès par le MODEM (micro-informatique) aux banques de données

- . Rodage et amélioration des sociétés gestionnaires des domaines industrielle

- . Organisation et mise en place d'un service de la promotion industrielle et activation du service du suivi des projets.

6. BIBLIOGRAPHIE A CONSULTER

- Rapport "Audit de performance" de la SONEPI par la Banque Mondiale - 1982-1981
- Rapports d'activités de la SONEPI - 1977 à 1982
- Extrait du rapport intérimaire sur les résultats du VI^e plan Sénégalais.

LEVANCHAU. A.

CTP. ONUDI

DOMAINE INDUSTRIEL DE ZIGUINCHOR

DP/SEN/75/034

La réalisation des travaux de construction des bâtiments 1ère tranche et une partie de la seconde tranche ont été entièrement réalisées par autofinancement (Bénéfices de l'atelier de construction métallique) sans aucune assistance financière.

SONEPI - Gouvernement ou ONUDI/PNUD.

- 1ère tranche Batiment de 650 m2 pour 4 entreprises

- Atelier de construction métallique
- Atelier de meubles en rotin (Projet DP/Sen/79/003)
- Menuiserie ébénisterie
- Mécanique auto

Cout total de la réalisation 8.500.000 CFA environ

- Technologie appropriée

Recherches - réalisations, applications, pour :

- égreneur de maïs
- outils aratoires
- houe tractée
- fourneau malgache
- presse à huile de palme
- bio-gaz
- fabrication de birque en latérite

- Participation à l'élaboration de la liste des machines et accessoires
- Lancement et dépouillement des appels d'offres
- Contrôle de l'état extérieur des machines après leur livraison
- Assistance auprès des entrepreneurs
- Recherche de sous-traitance, auprès d'entrepreneurs pour travaux en technologie appropriée.

ATELIER DE SOUTIEN EN MECANIQUE AGRICOLE DE OUROSSOGUILe projet a participé à :

- Mission de consultation avec le consultant chargé d'élaborer l'étude du projet
- Assistance aux missions de la SONEPI
- Recensement des artisans en petit machinisme agricole, forge
soudure etc (en participation avec la chambre des métiers)
- Elaboration de la liste des matériels et équipements, crédits projet DP/SEN/80/...
- Commande, réception et inventaire de ces matériels
- Elaboration des métrés et devis estimatifs du cout des travaux en collaboration
avec le Bureau Technique de la SONEPI
- Mission avec SONEPI et Chambre des Métiers pour recensement des propositions des
entrepreneurs et fournisseurs de la région
- Elaboration du dossier - du cout des travaux par corps de métier - et fournisseurs
en collaboration avec SEE et BT SONEPI
- Recherche de marchés de sous-traitance - SISMA - SAED - etc .

PROJETS SONEPI AGREES PAR LE COMITE
 INTERMINISTERIEL DES INVESTISSEMENTS
 PROMOTION PMI

ANNEXE N° I

10/10/83

-----oOo-----

| | ANNEES | | | | |
|--------------------------------|-----------|---------|---------|---------|---------|
| | 1978 | 1979 | 1980 | 1981 | 1982 |
| NOMBRE | 12 | 12 | 14 | 14 | 26 |
| INVESTISSEMENTS (Millions CFA) | 3.100,246 | 2.014,0 | 2.701,0 | 4.821,0 | 1.434,5 |
| NOMBRE D'EMPLOIS | 453 | 403 | 432 | 369 | 312 |

G) PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES

ANNEXE III

I. Bilan du V^e Plan

Alors que le V^e Plan réajusté provoyait un investissement global de 3 174 millions de F CFA pour les petites et moyennes entreprises, le bilan prévisionnel recense 5 089 millions d'investissement, soit un taux de réalisation de 160 %.

| Branches | Prévisions V ^e Plan réajusté | Réalisation 30-6-1980 | Bilan prévisionnel 30-6-1981 | Nombre d'entreprises ayant réalisé l' investissement |
|---------------------------------|---|--------------------------|------------------------------------|---|
| Alimentaire | 1 326 | 1 783 | 2 206 | 16 |
| Mécanique | 741 | 1 052 | 1 319 | 14 |
| Matériaux de construction | 169 | 256 | 156 | 2 |
| Textile | 337 | 262 | 402 | 3 |
| BPC Divers | 190 | 501 | 563 | 10 |
| Chimie | 411 | 164 | 182 | 6 |
| Mines et carrières | — | 69 | 261 | 3 |
| TOTAL | 3,174 | 3 987 | 5 089 | 54 |

L'étude par branche d'activité montre que la branche alimentaire a été la plus dynamique : ce bon résultat s'explique notamment par les 45 boulangeries qui se sont créées durant le V^e Plan.

Le taux de réalisation du secteur des PME aurait pu être encore meilleur si avaient été levés certains freins à la réalisation des projets considérés et notamment :

- les difficultés d'implantation, les domaines industriels étant encore à l'étude ou en cours d'aménagement dans certaines régions ;
- les difficultés relatives au financement: certains retards enregistrés dans la mise en place de financements complémentaires sollicités auprès de certaines banques locales entraînent une augmentation des coûts initiaux, et une réactualisation du projet ;
- enfin la conjoncture économique a conduit à un resserrement du crédit, qui se traduit par le désistement de certaines banques dans le montage de crédits consortialisés.

Contribution de la SONEPI et de la SOFISEDIT à l'exécution des projets du V^e Plan

Au cours du V^e Plan, la SONEPI, Société nationale de Promotion industrielle, a étudié 44 projets représentant un investissement global de 7 072 millions de F CFA et la création de 1 348 emplois permanents, soit un investissement de 5 millions de F CFA par emploi :

- 36 projets ont obtenu le régime de faveur pour la création des PME ;
- 8 ont été agréés à la loi 78.20, portant Code des Investissements.

Sur les 43 projets agréés, la SONEPI a assuré la promotion financière de quelque 28 sociétés, en participant au capital de 17 projets pour un montant de 61,25 millions de F CFA, et en avalisant le crédit bancaire de 15 entreprises jusqu'à hauteur de 50 % de l'emprunt.

Au cours de cette période, la Société financière sénégalaise pour le Développement de l'Industrie et du Tourisme (SOFISEDIT) a largement contribué à ces réalisations en finançant 21 projets de la SONEPI et en acceptant d'être leur chef de file financier.

10) DOMAINES INDUSTRIELS

1. Bilan du V^e Plan

Alors que le V^e Plan réajusté prévoyait des investissements de 1505 millions de F CFA pour les domaines industriels, seuls 380 millions de F CFA ont été effectivement investis, essentiellement pour des raisons de financement.

Au cours de la période, trois projets de domaines industriels ont été agréés au bénéfice de la loi 77.90, tandis que les projets de Dakar, Kaolack et Saint-Louis connaissent un début de réalisation.

Les domaines de Thiès et Ziguinchor continuent de fonctionner et celui de Ziguinchor devrait connaître prochainement une importante extension.

Les projets d'implantation de domaines à Rufisque, Diourbel, Louga et Tambacounda sont à l'étude.

2. Objectifs du VI^e Plan

Dans le cadre de la politique de décentralisation entreprise par le Gouvernement, un accent particulier sera mis au cours du VI^e Plan sur la réalisation des projets du secteur. Ceux-ci, conçus comme des structures de promotion des PMI sénégalaises, apportent une contribution significative à la densification du tissu industriel national.

La SONEPI est chargée de la création de ces infrastructures d'accueil qui sont placées sous la direction d'une société de gestion. Celle-ci est dotée des moyens matériels et humains lui permettant de faire face à l'encadrement des entreprises installées dans le domaine; elle peut apporter également son assistance aux PME installées hors du domaine.

Chaque domaine inclura un atelier central de mécanique générale, qui permettra d'assurer la formation d'ouvriers qualifiés et de faire face à la demande des industriels de la région en biens et services mécaniques (fabrication et réparation).

3. Programme d'action

Au cours du VI^e Plan, 2.182 millions de FCFA d'investissements sont prévus dans le secteur.

Les huit régions devraient être dotées de domaines industriels à la fin du VI^e Plan, la Région du Cap-Vert en comprenant deux : à Dakar et à Rufisque.

Les domaines dont la réalisation est la plus avancée sont ceux de Dakar, Kaolack et Saint-Louis. L'étude de l'extension du domaine de Ziguinchor est terminée, ainsi que celle de la création du domaine de Diourbel.

Les domaines de Louga, Tambacounda et Rufisque font actuellement l'objet d'études de préfaisabilité.

DOMAINES INDUSTRIELS — BILAN V^e PLAN (en millions de F CFA)

| Projets | Coût V ^e Plan réajusté | Financement acquis | Règlement |
|--------------------------------------|-----------------------------------|--------------------|------------|
| Dakar (Cap-Vert) | 924 | 791 | 129 |
| Saint-Louis (Fleuve) | 130 | 36 | 32 |
| Kaolack (Sine-Saloum) | 145 | 243 | 150 |
| Ziguinchor (Casamance) | 275 | 20 | 20 |
| Louga (Louga) | 6 | — | — |
| Diourbel (Diourbel) | 6 | 1 | 1 |
| Rufisque (Cap-Vert) | 6 | 6 | 6 |
| Tambacounda (Sénégal-Oriental) | 6 | 30 | 30 |
| Thiès (Thiès) | 7 | — | — |
| TOTAL | 1.505 | 1.127 | 376 |

| | Budget initial (1976) | | Budget finale "H" 80 | | Différence |
|-------------------------|-----------------------|----------------|----------------------|----------------|--------------------|
| | US\$ | en % | US\$ | en % | |
| - Personnel | 35'550 | 71 | 214'950 | 90 | + 505 % |
| - Bourse pour homologue | 2'700 | 5 | 4'151 | 2 | + 54 % |
| - Matériel | 9'900 | 20 | 8'066 | 3 | - 19 % |
| - Divers | <u>2 000</u> | <u>4</u> | <u>12'470</u> | <u>5</u> | <u>+ 523 %</u> |
| TOTAL_PNUD | <u>50'150</u> | <u>100</u> | <u>239'637</u> | <u>100</u> | <u>+ 378 %</u> |

B.- Les Ressources du Projet

Le PNUD/ONUDI met à disposition pour la durée du projet un expert, ingénieur mécanicien.

Le budget pour la bourse de formation de l'homologue, futur directeur de la SODIZI, a été utilisé pour un stage de six mois au Togo en 1978.

Le poste budgétaire "matériel" a servi à l'achat d'une voiture pour le projet, d'équipements de bureau et d'une petite scie électrique. Un poste divers a surtout servi à l'entretien et l'achat de matériels de fonctionnement.

Le Gouvernement par l'intermédiaire de la SONEPI et de la SODIZI a rémunéré le Directeur du Domaine Industriel de la SODIZI, recruté depuis novembre 1977, ainsi qu'un jeune comptable. Il a été mis aussi à disposition des fournitures et un bureau.

III.- APPRECIATION DES RESULTATS DU PROJET SEN/75/034

Au départ le projet avait prévu des résultats très limités, comprenant essentiellement la mise en place de l'encadrement du Domaine Industriel et des méthodes d'intervention devant être appliquées par cet encadrement.

Il semble que ces résultats n'ont pas pu être complètement réalisés, au cours des 9 mois impartis au projet, ce qui explique en partie sa première prolongation.

En effet, le Domaine Industriel à ses débuts en 1977, ne comprenait que deux bâtiments et espérait recevoir de l'Etat les financements nécessaires pour construire d'autres bâtiments. De ce fait la fonction "encadrement" confiée à l'expert ONUDI se trouvait très limitée. Les fonds du Gouvernement prévus pour la construction du Domaine Industriel, tardant à venir, la SODIZI décida de commencer des constructions sur la base d'un autofinancement provenant des bénéficiaires d'un atelier de mécanique lui appartenant.

L'expert, avec l'accord du PNUD/ONUDI, participa au contrôle de l'exécution de ces travaux tout en poursuivant sa tâche d'encadrement. Cette situation se prolongea jusqu'à la fin du projet, en décembre 1980, du fait de la lenteur des fonds dégagés par autofinancement.

Les résultats du projet, en décembre 1980, lors du transfert de celui-ci au projet SEN/80/005 (voir pages suivantes) sont :

1.- Constructions

Un nouveau bâtiment de 667 m² avec quatre ateliers équipés est construit et a permis l'installation :

- d'un mécanicien automobile,
- d'un menuisier,
- d'une petite usine de fabrication d'articles en rotin. (Projet SEN/79/003) et
- d'un atelier de constructions métalliques.

Un deuxième bâtiment de 650 m² dont la construction a été entreprise est loin d'être terminé à la fin du projet par manque de financement. En 1983, les travaux n'ont toujours pas été repris.

2.- Encadrement de PME - Formation

L'expert seconde l'effort du Directeur du Domaine Industriel en comptabilité et gestion : tenue des livres, gestion des stocks, élaboration de devis, calcul de prix, facturation etc. Il assiste les 12 à 15 PME, encadrées par la SODIZI, en technique de production, choix et mise en place de leurs installations et commercialisation.

Une nouvelle PME est créée, en partie, grâce aussi à l'assistance du projet (atelier d'imprimerie, 2 postes de travail) et plusieurs ateliers réalisent une certaine extension de leurs activités. Les activités d'un projet annexe (SEN/79/003) profitent également de l'aide de l'expert.

La formation sur le tas du Directeur de la SODIZI après son retour de stage au Togo, fin 1978, lui a permis d'être capable de travailler d'une façon indépendante et avec un bon potentiel d'efficacité. Ce ne semble plus être le cas actuellement.

IV.- CONCLUSION GENERALE DU PROJET SEN/75/034

Les résultats du projet, quoique appréciables, ne sont cependant pas en rapport avec les moyens mis en oeuvre dans le cadre du projet.

C.- La Gestion du Projet

Les liaisons du projet avec le système des Nations Unies n'étaient pas aussi étroites que souhaitables et ont parfois donné lieu à des blocages.

III.- APPRECIATION DES RESULTATS DU PROJET SEN/80/005

A.- Domaines Industriels

Voir carte du Sénégal avec situation des domaines industriels en annexe 5.

1. Domaine de Ziguinchor

Le projet est intervenu, en 1981, avec la présence d'un expert permanent, depuis 1982, avec des missions des deux experts du projets à partir de Dakar.

Les résultats obtenus ont été les suivants :

- a) La sélection et mise en place de machines d'une valeur d'environ US\$ 60'000 pour un atelier de mécanique générale.
Fin 1983, ces machines ne sont presque pas utilisées parce que le problème de leur remise - reprise n'a pas encore été résolu et que l'encadrement de l'atelier n'est pas assuré.
- b) Une entreprise de travaux publiques a débuté son installation en 1983 dans le domaine (jusqu'à 40 salariés selon contrats). Au cours de la période considérée: trois entreprises ont été amenées à quitter le domaine par suite de fautes graves dans leur gestion.
- c) Formation sur le tas du Directeur du Domaine durant 1981. Depuis le départ de l'expert la performance du Directeur du Domaine aurait baissé.

2. Par suite du retard dans la mise en place du financement et de la construction du Domaine Industriel à Kaolack le projet n'a pas pu atteindre tous les résultats prévus à savoir : formation d'un responsable du domaine, encadrement et installation d'un atelier de service et de six PME. Par contre, le projet a participé activement à l'exécution des travaux de construction comme prévu et à la sélection de machines pour l'atelier de mécanique générale prévu.

3. Ces activités prévues pour le projet au Domaine Industriel de Thiès (formation d'un responsable de domaine et encadrement de 12 PME) ont été reprises par un expert indien en 1982.

4. A Saint-Louis le projet a :
 - permis la sélection et l'installation de 5 PME dans le domaine. Cette tâche a été réalisée en collaboration avec la coopération technique allemande.

 - Encadrement et formation : Un stage, financé par le projet, a permis l'amélioration technique d'un chef d'entreprise. Ceci a débouché sur une extension des activités de l'entreprise (1983: environ 30 emplois, production de 1.000 m de grillages de clôture par jour).

L'encadrement est assuré, en 1983, de Dakar par la coopération technique allemande et sur place par un expert d'un organisme non-gouvernemental.

B.- Réorganisation du Service de l'Encadrement des Entreprises de la SONEPI.

Une restructuration du service complétée par un manuel très complet sur les méthodes d'intervention du service auprès des PME sont le résultat d'un travail mené par le chef de service avec son équipe sénégalaise et la participation d'un conseiller allemand.

C.- Mise en Place d'un Système d'Analyse des Coûts et de Contrôle de Gestion

Le projet, par l'intervention d'un consultant pendant deux mois en 1982, a établi les documents nécessaires et a initié les agents de la SONEPI à leur utilisation.

Un manque de suivi dans cette action n'a pas permis l'application pratique des mécanismes proposés par le consultant.

Il aurait pu être prévu une mission pour vérifier l'évolution du système manuel, conseillé avant l'application d'un traitement par informatique.

D.- Conseils au Président Directeur Général de la SONEPI

Un expert de PNUD/ONUDI ayant rempli cette fonction depuis la création de la SONEPI, le projet a prévu que CTP continue cette action. Cette activité a été appréciée par la Direction de la SONEPI. Leurs résultats sont difficilement évaluable.

E.- Résultats supplémentaires

1. Dans le cadre d'une action spécifique en matière de vulgarisation de technologies appropriées le projet a eu les résultats suivants :

- la production de plusieurs séries de presses à huile de palme (1981 à 1983 environ 100 exemplaires vendus à environ 45'000 F.CFA/pièce, voir photo annexe 6).
- d'autres produits (égrenneur de maïs, digesteur pour biogas, moulins à mil, pirogue en résine) sont restés au stade soit d'étude, soit de prototype. Des fiches techniques sur ces expériences et leurs possibilités d'application devraient être jointes au rapport final du projet fin 1983.

2. Une action supplémentaire du projet, amorcée en 1982 par l'achat de machines financées par des fonds résultant de réaménagements budgétaires de cette année, a permis l'équipement d'un atelier de mécanique générale à Matam. En 1983 ces machines d'une valeur approximative de US\$ 45'000 n'ont pas encore été installées faute d'un encadrement et d'un fonds de roulement pour cet atelier.

3. Dans le cadre de l'appui général aux activités de la SONEPI sept études ont été réalisées par des consultants ONUDI en 1981 et 1982 :

- fabrication de vaisselle en céramique - analyses des échantillons de matières premières en cours.
- briquetterie - Projet élaboré avec un promoteur local - recherche d'un joint venture en cours avec la Société "STARGIL" France.
- atelier pilote rural de Matam
- fabrication de serviettes hygiéniques à base de déchets de coton.
- fabrication d'aliments de bétail : volailles, ovins, caprins, à base des matières premières locales (1 usine à Dakar et des petites unités à technologie adaptée en zone rurale).
- fabrication de cantines métalliques avec la Société Estor (France)
- Etude d'un programme pluriannuel de formation des personnels nationaux et d'entreprises.

IV.- CONCLUSIONS GENERALES ET RECOMMANDATIONS, PROJET SEN/80/005

1. Le projet SEN/80/005 a eu le mérite de faire le point de l'action PNUD/ONUDI menée près de la SONEPI, depuis 1976, et de lui donner des objectifs précis pour une nouvelle période, couvrant les années 1981 à 1983.
2. Malheureusement les réorganisations du projet, au cours de sa réalisation, ont réduit le nombre de ses experts l'amenant à abandonner une partie des objectifs qui lui avaient été confiés à d'autres aides extérieures.
3. Une plus étroite collaboration avec ces aides extérieures aurait, peut être, pu permettre au projet de mieux valoriser les moyens dont il disposait.
4. La durée de la participation des experts aux actions de la SONEPI a peut-être, parfois, empêché ceux-ci d'avoir le recul nécessaire. Par ailleurs, il faut noter que le suivi du projet, par le PNUD/ONUDI, n'a pas permis d'établir les conditions dans lesquelles celui-ci devait prendre fin.
5. Dans les conditions actuelles du projet, il serait souhaitable que les experts, avant leur départ, laissent à la SONEPI et au PNUD/ONUDI des fiches concernant :
 - les résultats de leurs expériences en matière de technologie appropriée, produit par produit.
 - l'inventaire des équipements achetés pour les 3 ateliers de mécanique générale Ziguinchor, Kaolack et Matam avec des prescriptions sur leur installation et ou leurs utilisations possibles.
6. Les activités du projet, en 1983, se sont poursuivies grâce à deux autorisations budgétaires semestrielles qui devraient être régularisées par une révision de projet intermédiaire "G".

CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

A.- Conclusions

1. La SONEPI, créée en 1969, est déjà devenue, depuis de nombreuses années, un agent valable au service du développement des PME et de l'Artisanat de production et de service au Sénégal.

Ce résultat a été obtenu grâce à l'apport important et continu du gouvernement et à la collaboration de différentes aides étrangères ou internationales, dont le PNUD/ONUUDI.

La qualité des cadres de la SONEPI lui permet de remplir très correctement les différentes missions qui lui sont confiées, notamment : les études de projets d'investissement, l'encadrement des entreprises existantes et la promotion de nouveaux projets.

La SONEPI a gagné la confiance de ses différents interlocuteurs nationaux comme de certains organismes régionaux africains qui font appel à ses services.

2. Depuis 1980, la SONEPI s'est heurtée à des difficultés accrues de différents ordres :
 - a) les difficultés normales que rencontrent, dans les pays en voie de développement, les organismes chargés de la promotion des entrepreneurs nationaux ;
 - b) la crise mondiale qui a touché particulièrement les pays exportateurs de produits agricoles (arachide, coton) ;
 - c) la sécheresse des régions du Sahel ;
 - d) la limitation de ses moyens.

3. Compte tenu de ces difficultés et du rôle primordial que la SONEPI doit jouer dans le développement économique du Pays, le Chef de l'Etat a décidé d'assurer personnellement le suivi des mesures arrêtées, lors d'un Conseil Interministériel, tenu le 14 juillet 1983, dont certaines prévoient le renforcement de la SONEPI afin de lui permettre de mener à bien des actions décisives :

- au stade de la création des entreprises,
- au plan de la facilitation pour les entreprises des procédures administratives,
- au plan de l'assistance des PME en matières de gestion

4. Le PNUD et l'ONUDI qui ont étroitement collaboré à la création et au développement des activités de la SONEPI ont été invités par le Gouvernement sénégalais à s'associer à l'effort demandé à la SONEPI. Cette invitation a été réitérée au cours du séjour de la mission.

5. L'expérience des assistances apportées par le PNUD/ONUDI lors des dernières années montre que, compte tenu des moyens limités dont dispose le système des Nations Unies, ceux-ci pour avoir le maximum d'efficacité doivent être mis au service d'objectifs précis et coordonnés étroitement avec tous les autres moyens nationaux ou étrangers mis en oeuvre pour atteindre ces objectifs.

6. Dans le cadre de ces conclusions la mission suggère des mesures qui débouchent sur une proposition de document de projet, rédigée en collaboration avec l'administration sénégalaise, le Bureau du PNUD à Dakar et le SIDFA chargé des projets au Sénégal.

B.- RECOMMANDATIONS

Pour permettre à la SONEPI de mieux remplir ses missions les mesures suivantes seraient souhaitables :

1. Mesures, relevant de la décision du Gouvernement

a- accélération de la procédure de règlement des marchés de l'Etat, spécialement pour les PME. Ceci afin de soulager la trésorerie de ces entreprises.

b- mise en place d'une ligne de crédits, à court terme, pour aider les PME à financer rapidement des besoins limités (équipements légers, pièces de rechange ...) nécessaires pour entreprendre un plan de redressement ou d'extension.

L'accès à ces crédits devrait être facilité par une caution de la SONEPI, lorsque celle-ci a participé à l'établissement du plan prévu et assure son suivi.

2. Mesures relevant des décisions de la SONEPI

a- faire un effort particulier près des entreprises existantes ; soit pour les aider à améliorer leur situation, soit si possible les aider à développer leurs activités.

b- Entreprendre une action régionale exemplaire d'aide aux PME, intégrant tous les moyens déjà mis en place, notamment les domaines industriels, les ateliers de mécanique générale et les antennes artisanales.

c- Améliorer les méthodes d'intervention en faveur des PME en :

- renforçant l'activité de conseil aux entreprises ; notamment par des diagnostics et des plans de redressement ;
- utilisant des groupements d'entreprise pour résoudre des problèmes qui leur sont communs ;
- suivant plus particulièrement les demandes de crédits, à court terme, destinés à financer les moyens indispensables à la mise en application d'un plan de redressement ou de production pour un marché.

3. Mesures, relevant de la décision du PNUD/ONUUDI

- a- précision des objectifs immédiats, dans le cas d'un nouveau projet;
- b- concentration des moyens, mis en oeuvre dans le cadre de ce nouveau projet;
- c- limitation des résultats escomptés en fonction de la durée impartie au projet;
- d- collaboration et même, éventuellement, intégration des moyens mis en oeuvre par le PNUD/ONUUDI avec des moyens d'autres aides extérieures, dans le cadre d'une opération SONEPI ;
- e- suivi et contrôle systématiques du projet, afin de lui permettre de s'adapter aux besoins, sans cesse en évolution des PME du Sénégal;
- f- affectation des sommes dépensées, en 1983, au budget du projet 80/005, ceci pour mieux définir les objectifs d'un nouveau projet ;
- g- étude, dans les meilleurs délais, du nouveau document de projet présenté par le Gouvernement, de telle sorte qu'il n'y ait pas de discontinuité dans la collaboration entre le PNUD/ONUUDI et la SONEPI.

III.- APPRECIATION DES RESULTATS DU PROJETS SEN/75/012

Les activités du projet sont, ci-après, brièvement décrites et groupées par objectifs (voir pages 21 et 22) et leurs résultats jugés dans la mesure où une distinction entre les résultats du projet et ceux de l'ensemble de la SONEPI est encore possible malgré un recul de plusieurs années.

A.- Période initiale du Projet (Septembre 1976 à fin 1977)

Objectif 1 :

L'expert s'associe aux efforts du Service de l'Encadrement de la SONEPI. Environ 28 PME sont encadrées d'une façon plus ou moins intensive par 4 à 8 agents du Service. L'expert ONUDI contribue à un meilleur rendement du service en introduisant une certaine programmation en fonction des moyens en personnel et matériels et des besoins des PME encadrées.

Objectif 2 :

- Les encadreurs du service, dont certains avec très peu d'expérience, bénéficient d'une formation en cours d'emploi.
- Cinq bourses sont attribuées, dont quatre à des chefs d'entreprises et une au responsable du service de Formation de la SONEPI. Trois des stages ont donné des résultats satisfaisants.

B. Période de janvier 1978 à février 1981

L'expert ONUDI devient le conseiller direct du Président Directeur Général de la SONEPI et ne travaille plus à titre continu dans le Service de l'Encadrement des Entreprises.

Objectifs 1, 2 et 5 (environ 35 % du temps de l'expert) : La restructuration du Service de l'Encadrement des Entreprises se poursuit. Ainsi une méthodologie est discutée avec les cadres du service. Les besoins en assistance des PME et leur évolution aurait peut-être été mieux cernés par la rédaction d'un petit guide d'intervention. En effet la rotation du personnel d'encadrement ne permettait pas une accumulation d'expériences dans ce domaine.

Objectif 3 (environ 35 % du temps de l'expert) : L'expert ONUDI contribue, au sein de l'équipe de la SONEPI, à la préparation du programme des Domaines Industriels et aux premières activités de réalisation.

Objectif 4 (environ 20 % du temps) : Des dossiers provenant d'un organisme de technologie appropriée en Grande Bretagne sont adaptés par le projet ONUDI et introduits auprès du PDG de la SONEPI. Six de ces idées de nouveaux produits, utilisant des matières disponibles au Sénégal, aboutissent finalement, après un effort continu de sensibilisation à la création de deux nouvelles entreprises:

- Quincaillerie de Thiès : 11 emplois, 59 millions F.CFA d'investissements.
- Electrodes de Soudure à Thiès : 13 emplois, 255 millions F.CFA d'investissements et à l'extension de quatre autres.

Cet effet de développement appréciable peut-être attribué en partie directement au projet ONUDI.

Activités annexes (environ 10 % du temps) : Etudes de dossiers divers et discussions avec le PDG. Participation dans diverses commissions et comités en tant que représentant de la SONEPI. Chargé de deux missions par l'ONUUDI et participation à trois séminaires (Tanzanie, France, Haïti). Travail en partie de coordination sur les projets ONUUDI suivants:

- SEN/71/520 - Centre de Développement de la Fonderie
- SEN/77/801 - Mini-Acierie
- SEN/78/015 - SICOPHAR, Pansements
- SEN/79/802 - Briquetterie
- SEN/79/803 - Fabrication de meubles en rotin

IV.- CONCLUSIONS GENERALES DU PROJET SEN/75/ 012

Les résultats de la SONEPI au cours de la période d'exécution du projet ont été particulièrement satisfaisants.

C'est en effet au cours de cette période que la majorité des 107 entreprises, créées par la SONEPI pendant les années 70, ont été mise en activité. D'autre part, la SONEPI a lancé son programme des Domaines Industriels à la même époque. Enfin, la SONEPI a fait un effort continu d'adaptation et de développement de ses structures.

Un part de ces résultats peut être attribuée à la collaboration de l'expert ONUDI qui était le conseiller du PDG de la SONEPI.

Cependant, on peut regretter que le déroulement du projet n'ait pas fait l'objet d'une révision formelle des objectifs et des résultats attendus, alors que celui-ci prenait une nouvelle orientation et une autre dimension.

NATIONS UNIES

PROGRAMME DES NATIONS UNIES
POUR LE DEVELOPPEMENT



TEL: 22.21.30/22.21.80



DAKAR

UNITED NATIONS

UNITED NATIONS DEVELOPMENT
PROGRAMME



BOITE POSTALE 154

Projet ONUDI . DP/SEN/80-005

Assistance SONEPI

TECHNOLOGIE APPROPRIÉE EN MILIEU RURAL

NOVEMBRE 1983

NATIONS UNIES

PROGRAMME DES NATIONS UNIES
POUR LE DEVELOPPEMENT

TEL: 22.21.30/22.21.80



DAKAR

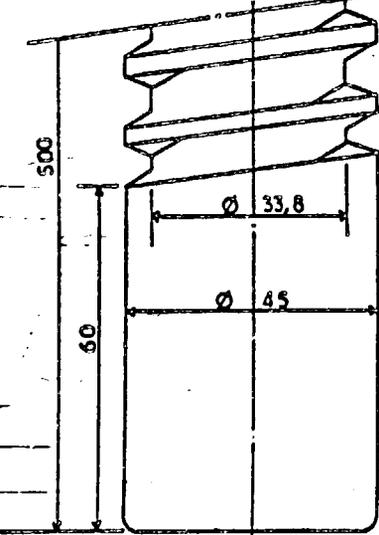
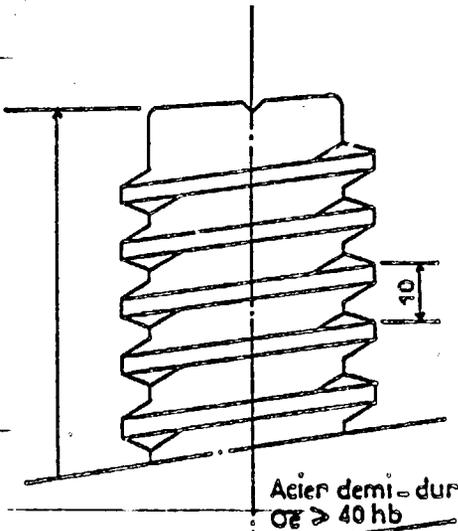
UNITED NATIONS

UNITED NATIONS DEVELOPMENT
PROGRAMME

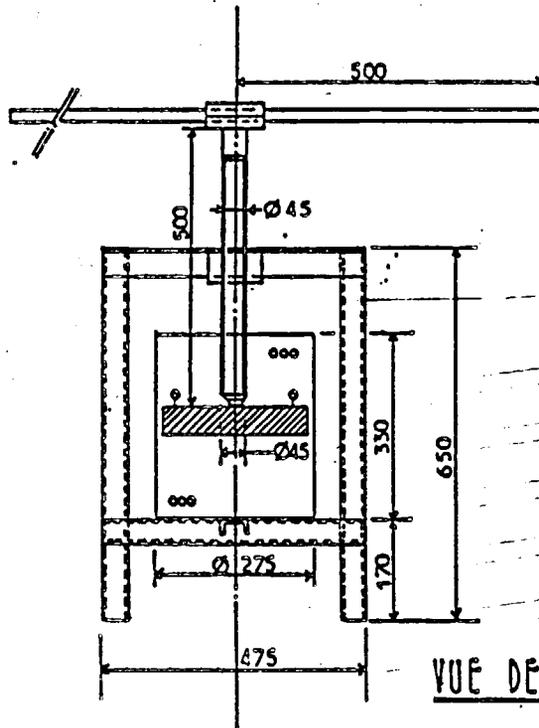
BOITE POSTALE 154

PRESSE A HUILE DE PALME

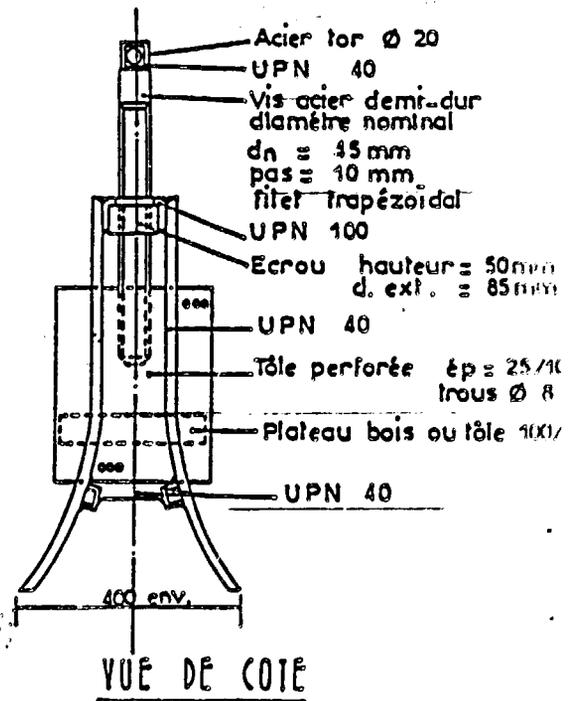
23 NOV. 1983



VIS DE PRESSION



VUE DE FACE - COUPE AA



VUE DE COTE

NATIONS UNIES

PROGRAMME DES NATIONS UNIES
POUR LE DEVELOPPEMENT

TEL: 22.21.30/22.21.80



DAKAR

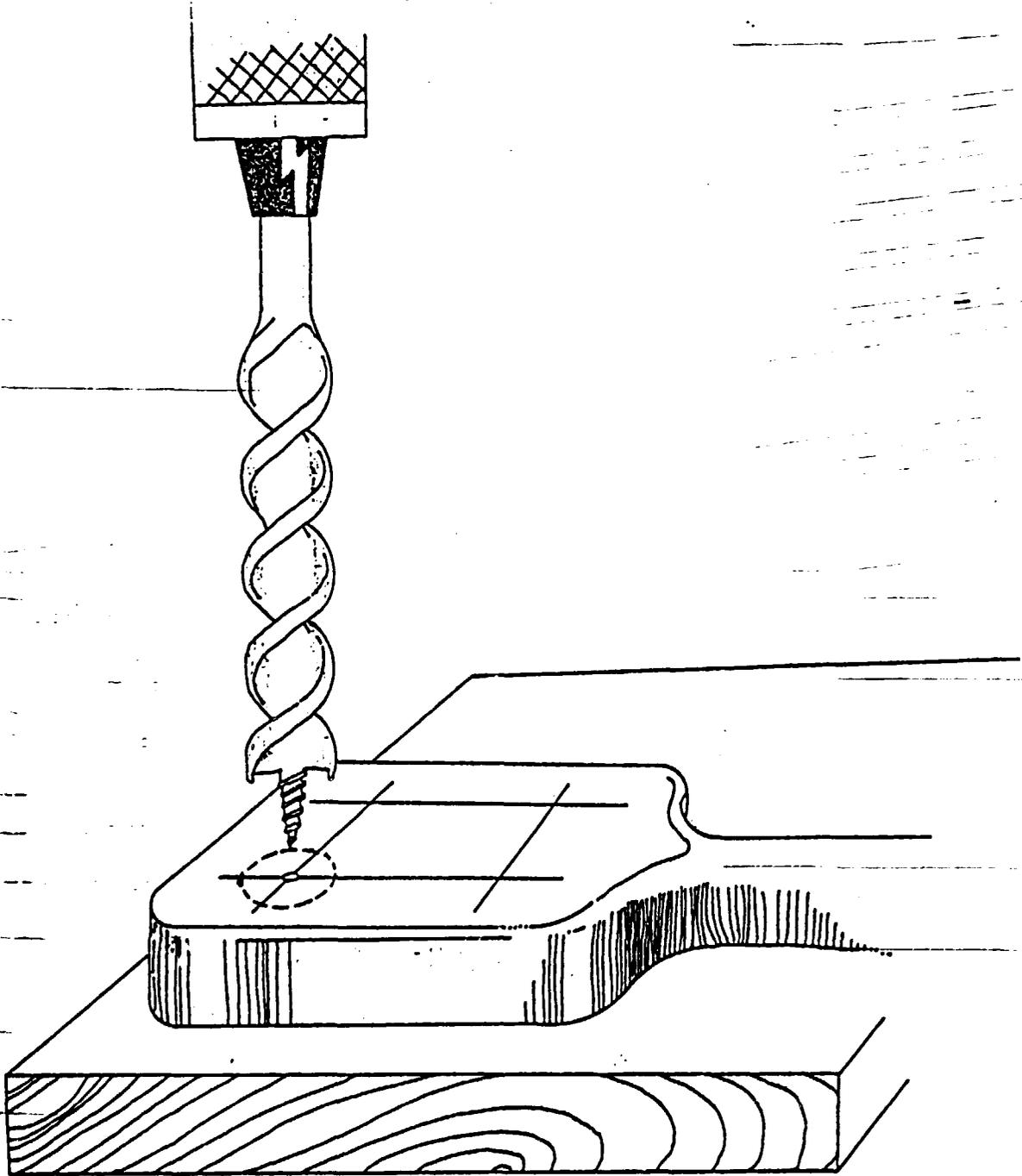
UNITED NATIONS

UNITED NATIONS DEVELOPMENT
PROGRAMME

BOITE POSTALE 154

EGRENEUR MANUEL EN BOIS POUR EPIS DE MAÏS

23 NOV. 1983



NATIONS UNIES

PROGRAMME DES NATIONS UNIES
POUR LE DEVELOPPEMENT

TEL: 22.21.30/22.21.80



DAKAR

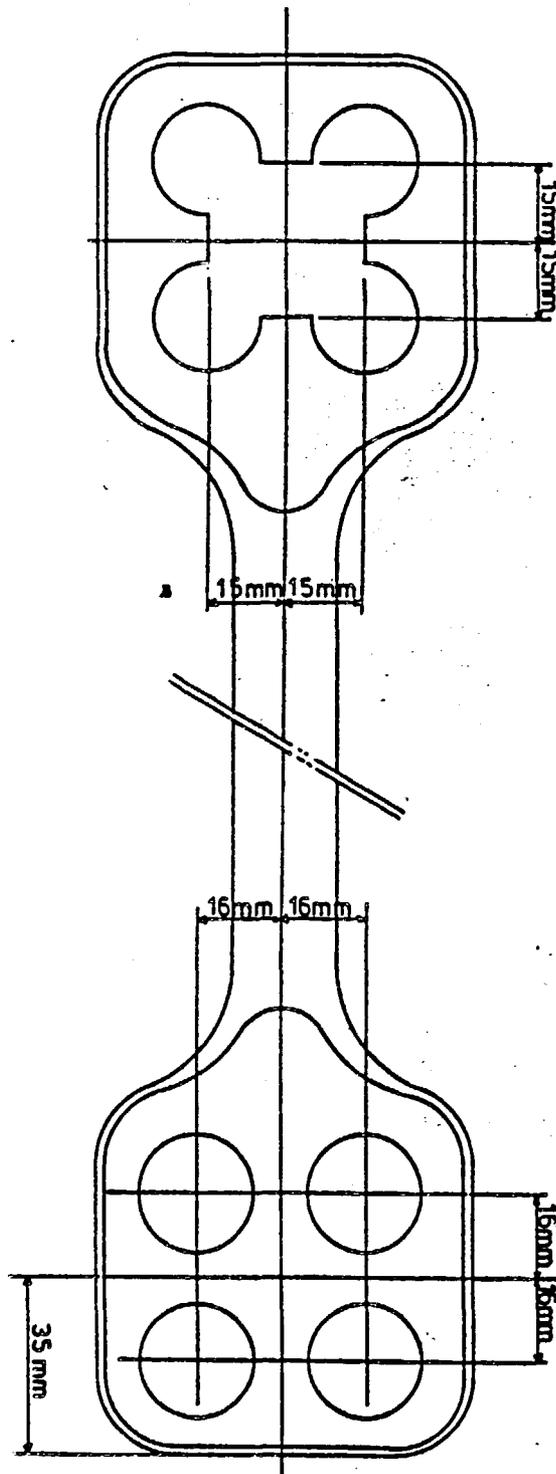
UNITED NATIONS

UNITED NATIONS DEVELOPMENT
PROGRAMME

BOITE POSTALE 154

EGRENEUR MANUEL EN BOIS POUR EPIS DE MAÏS

23 NOV. 1989



NATIONS UNIES

PROGRAMME DES NATIONS UNIES
POUR LE DEVELOPPEMENT



TEL: 22.21.30/22.21.80



DAKAR

UNITED NATIONS

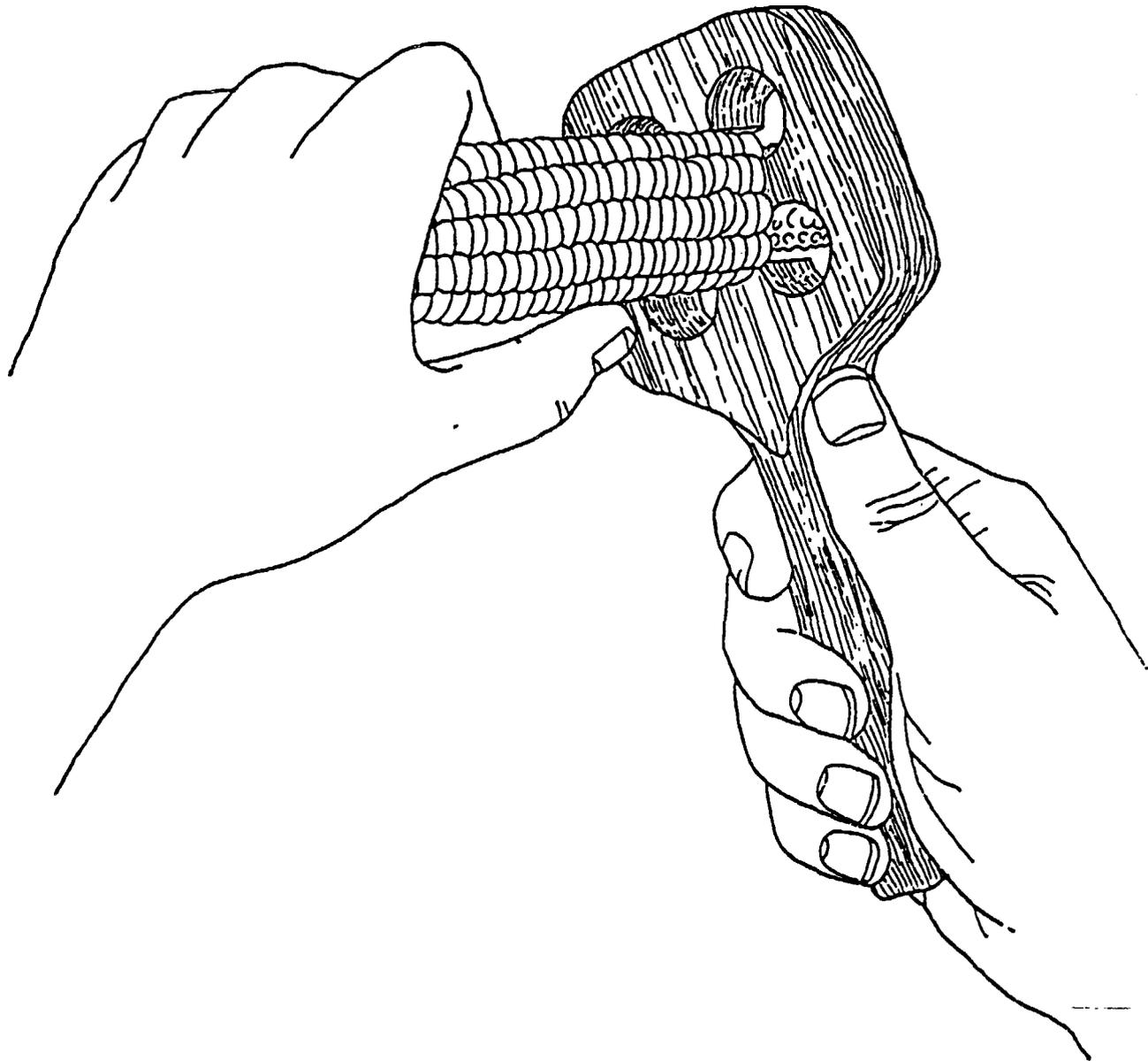
UNITED NATIONS DEVELOPMENT
PROGRAMME



BOITE POSTALE 154

EGRENEUR MANUEL EN BOIS POUR EPIS DE MAÏS

23 NOV. 1983



NATIONS UNIES

PROGRAMME DES NATIONS UNIES
POUR LE DEVELOPEMENT

TEL: 22.21.30/22.21.00



DAKAR

UNITED NATIONS

UNITED NATIONS DEVELOPMENT
PROGRAMME

BOITE POSTALE 154

ENTREPRISE . MAMADOU THIAM DOMAINE INDUSTRIEL DE SAINT-LOUIS.

Projet ONUDI - DP/SEN/82/028

Assistance SONEPI - III

MACHINE A FABRIQUER LE GRILLAGE

Novembre 1983



MONTAGE SUR PLACE DU GRILLAGE

LE VAN CHAU A

DEROULEMENT

J. L. CHEREAU

Expert ONUDI

TENSION



NATIONS UNIES

PROGRAMME DES NATIONS UNIES
POUR LE DEVELOPPEMENT

TEL: 22.21.30/22.21.80



DAKAR

UNITED NATIONS

UNITED NATIONS DEVELOPMENT
PROGRAMME

BOITE POSTALE 154

ENTREPRISE MAMADOU THIAM DOMAINE INDUSTRIEL DE SAINT-LOUIS.

MACHINE A FABRIQUER LE GRILLAGE

Projet ONUDI - DP/SEN/82/026

Assistance SONEPI - III

Novembre 1983



LE VAN CHAU A BOBINAGE ET STOCKAGE PRODUIT FINI.



ENSEMBLE DE LA MACHINE.

J. L. CHEREAU
Expert ONUDI

NATIONS UNIES

PROGRAMME DES NATIONS UNIES
POUR LE DEVELOPPEMENT



TEL: 22.21.30/22.21.80



DAKAR

UNITED NATIONS

UNITED NATIONS DEVELOPMENT
PROGRAMME



BOITE POSTALE 154

ENTREPRISE MAMADOU THIAM

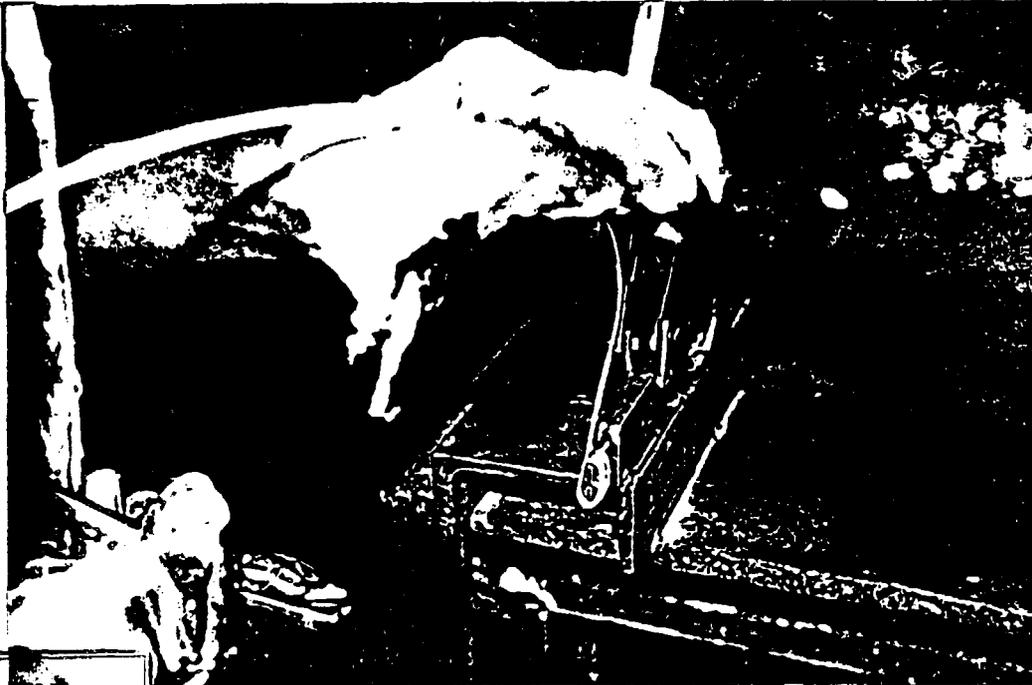
DOMAINE INDUSTRIEL DE SAINT-LOUIS.

MACHINE A FABRIQUER LE GRILLAGE

projet ONUDI - DP/SEN/82/023

Assistance SONEPI - III

Novembre 1983



LE VAN CHAU A

FABRICATION AGRAFFES (DETAIL)



SECTION FABRICATION AGRAFFES

J. L. CHEREAU
PROJET ONUDI

NATIONS UNIES

PROGRAMME DES NATIONS UNIES
POUR LE DEVELOPPEMENT

TEL: 22.21.30/22.21.80



DAKAR

UNITED NATIONS

UNITED NATIONS DEVELOPMENT
PROGRAMME

BOITE POSTALE 154

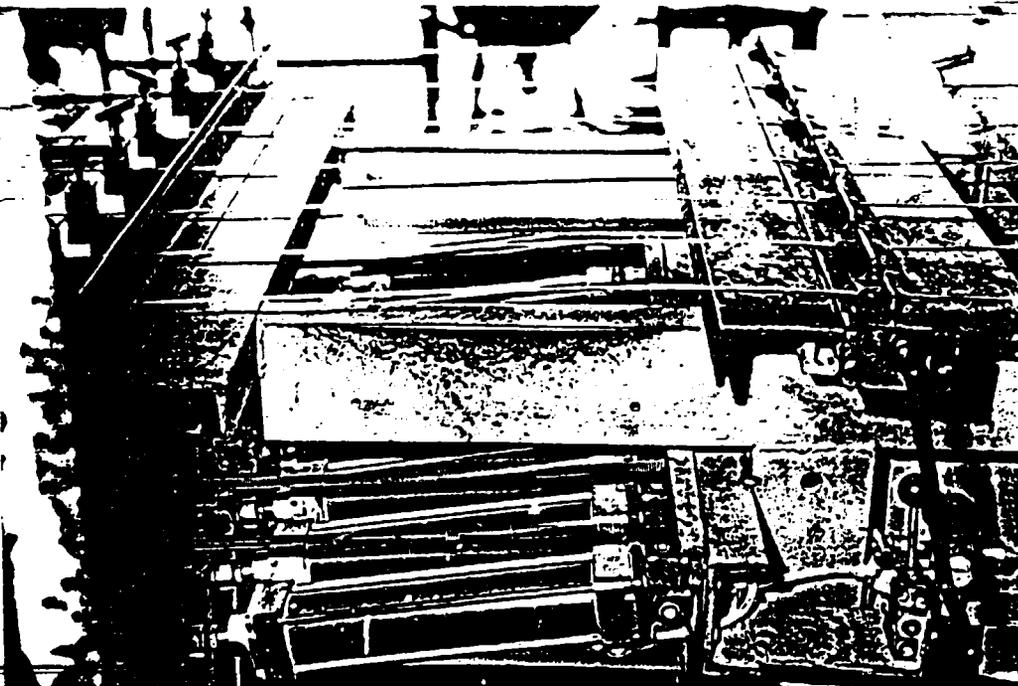
ENTREPRISE MAMADOU THIAM DOMAINE INDUSTRIEL DE SAINT-LOUIS.

Projet ONUDI - DP/SEN/82/025

Assistance SONEPI - III

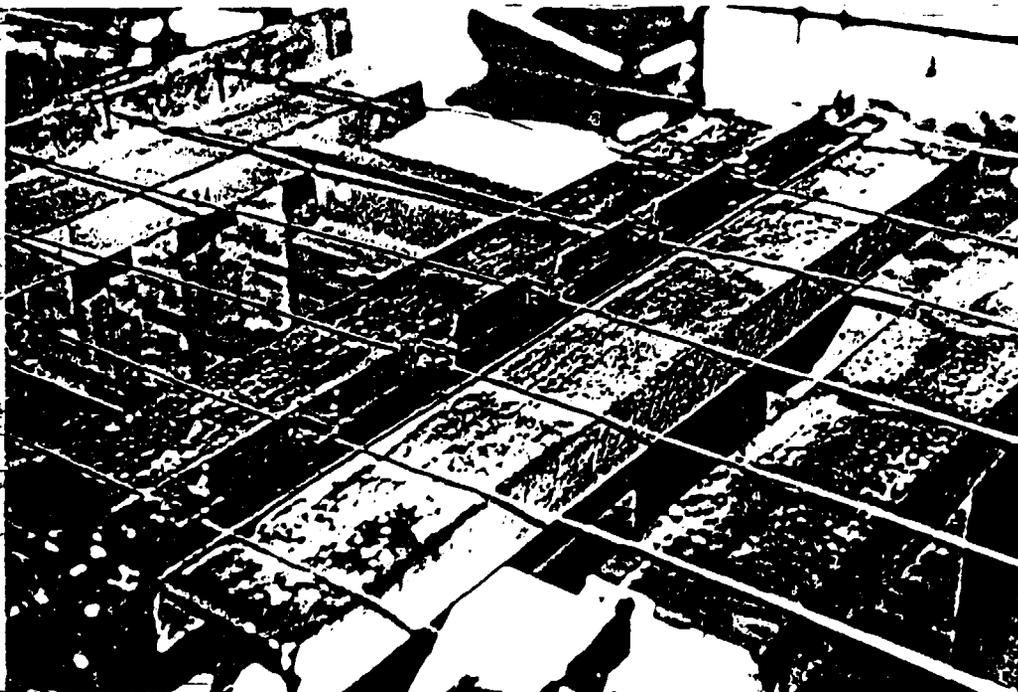
MACHINE A FABRIQUER LE GRILLAGE

Novembre 1983



LE VAN CHAU A

SYSTEME DE TENSION DES FILS PAR VERINS PNEUMATIQUES.



J. L. CHEREAU
Expert ONUDI

GUIDAGE ET REGLAGE DES FILS SUR LA MACHINE.

NATIONS UNIES

PROGRAMME DES NATIONS UNIES
POUR LE DEVELOPPEMENT



TEL: 22.21.30/22.21.80



DAKAR

UNITED NATIONS

UNITED NATIONS DEVELOPMENT
PROGRAMME



BOITE POSTALE 154

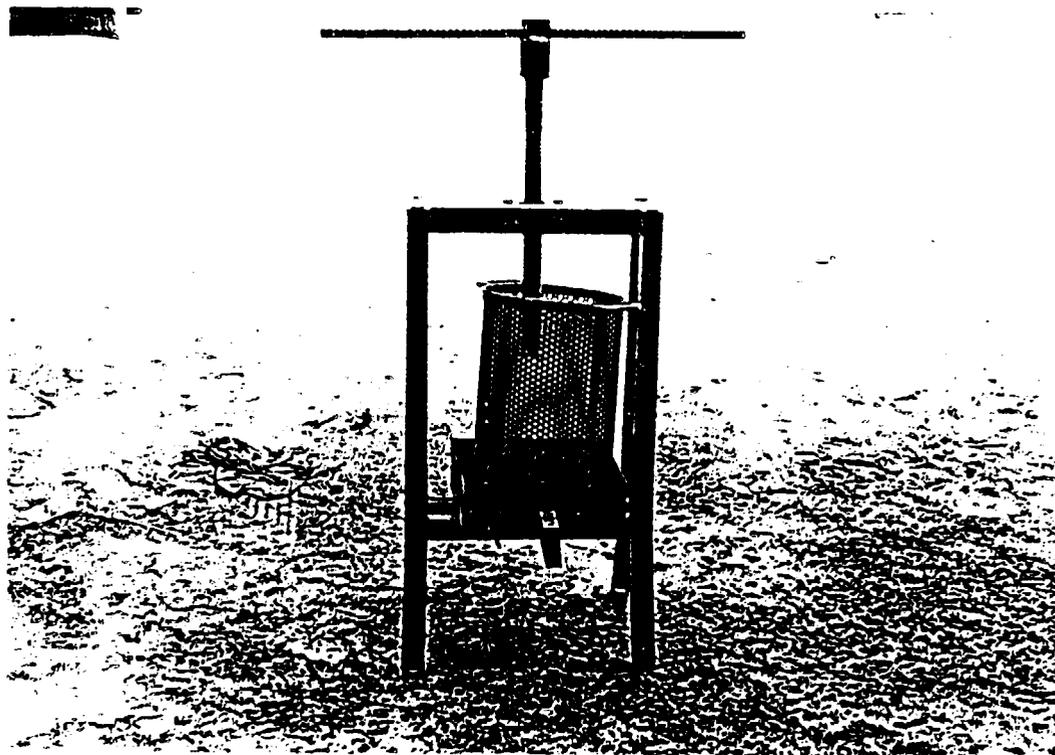
OMAR GUEYE DOMAINE INDUSTRIEL DE ZIGUINCHOR
(SODIZI)

Objet ONUDI - DP/SEN/92/026

Assistance SONEPI - III

Novembre 1983

PRESSE A HUILE DE PALME.



LE VAN CHAU A

J. L. CHEUREAU
Expert CAUBI

NATIONS UNIES

PROGRAMME DES NATIONS UNIES
POUR LE DEVELOPPEMENT



TEL: 22.21.30/22.21.80



DAKAR

UNITED NATIONS

UNITED NATIONS DEVELOPMENT
PROGRAMME



BOITE POSTALE 154

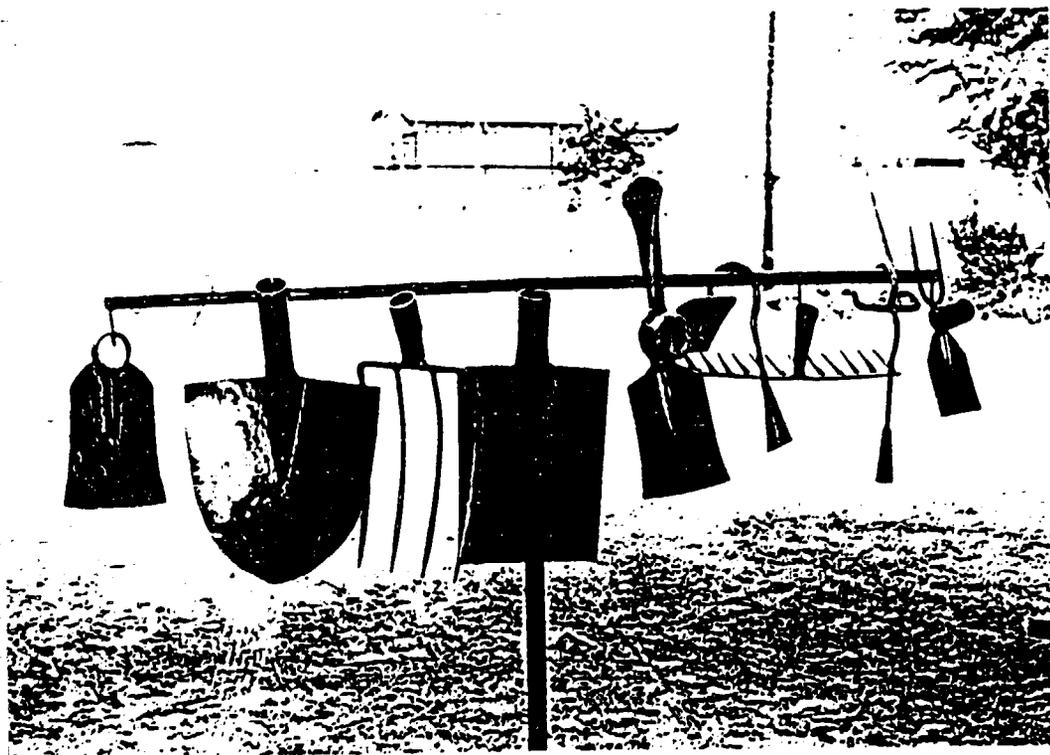
OUMAR GUEYE DOMAINE INDUSTRIEL DE ZIGUINCHOR
(SODIZI)

Novembre 1983

OUTILS. ARATOIRES

Projet ONUDI - DP/SEN/02/026

Assistance SONEPI - III



LE VAN CHAU A

J. L. CHEREAU
Expert ONUDI

NATIONS UNIES

PNUD-ONUUDI

TEL: 22.21.30/22.51.80



DAKAR

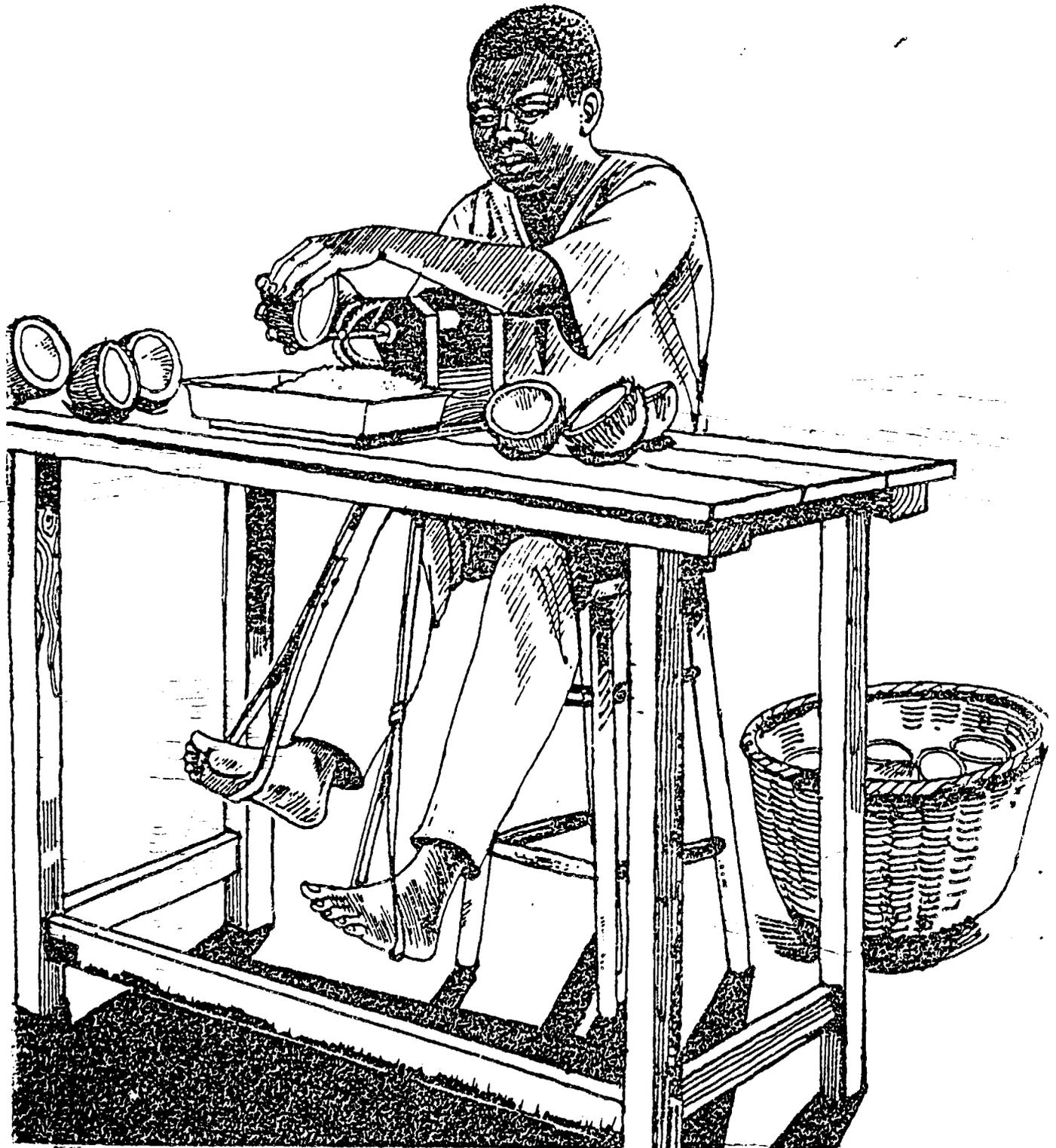
UNITED NATIONS

UNDP-UNIDO

BOITE POSTALE:154

DEPULPEUSE DE COPRAH

23 NOV. 1963



NATIONS UNIES

PNUD-ONU/DI



TEL: 22.21.30/22.51.80



DAKAR

UNITED NATIONS

UNDP-UNIDO



BOITE POSTALE: 154

MEULE A MIL A PEDALE

23. NOV. 1983



Country SENEGALProject No. DP/SEN/80/005
DP/SEN/82/026Page 2 of 6
Period ending 15/12/83UNITED NATIONS  NATIONS UNIES
UNITED NATIONS INDUSTRIAL DEVELOPMENT ORGANIZATIONProject Title ASSISTANCE SONEPI

NON-EXPENDABLE PROPERTY CONTROL RECORD

| HQ Req. Ref. | Item No. | Qty. | Unit | Description | US Dollar Equivalent | P.O./Shipping Advice Ref. | Received | | | Condi- tion | Qty. on hand | Remarks |
|--------------------|-------------|------|------|--|-------------------------|------------------------------|----------|-----|------|----------------|--------------------|---------|
| | | | | | | | Qty. | M | Y | | | |
| (1) | (2) | (3) | (4) | (5) | (6) | (7) | (8) | (9) | (10) | (11) | (12) | (13) |
| | | | | <u>MATERIELS DISPONIBLES A LA SONEPI POUR</u> <u>L'ATELIER PILOTE DE OUROSSOGUI</u> | VALEUR CFA | ACH-LOCAL. | | | | | | |
| 82/12 | 1/ | 1 | | Machine à meuler à main | 24.535 | 19.2.4590 | 1 | 12 | 82 | G | 1 | |
| 82/12 | 2 | 1 | | Contrôleur universel | 61.852 | " | 1 | 12 | 82 | G | 1 | |
| 82/12 | 3 | 1 | | Coffret de soudure complet oxy-acétylénique | 258.390 | " | 1 | 12 | 82 | G | 1 | |
| 82/12 | 4 | 1 | | Meuleuse BD PAG-H80 220 V | 55.253 | " | 1 | 12 | 82 | G | 1 | |
| 82/12 | 5 | 1 | | Cisaille universelle à levier 93 RM | 476.000 | " | 1 | 12 | 82 | G | 1 | |
| 82/12 | 6 | 1 | | Forge avec accessoires ventilateur électrique | 88.400 | " | 1 | 12 | 82 | G | 1 | |
| 82/12 | 7 | 1 | | Machine à meuler à main RM 1031 | 35.800 | " | 1 | 12 | 82 | G | 1 | |
| 82/12/ | 8 | 1 | | Coffret perceuse BB-D-790 P | 60.977 | " | 1 | 12 | 82 | G | 1 | |
| 82/12 | 9 | 1 | | Coffret de 25 forets ref. 6315 | 19.840 | " | 1 | 12 | 82 | G | 1 | |
| 82/12 | 10 | 1 | | Forge à main réf. 1585 | 45.800 | " | 1 | 12 | 82 | G | 1 | |
| 82/12 | 11 | 1 | | Pied à coulisse 250 inox | 13.280 | " | 1 | 12 | 82 | G | 1 | |
| 82/12 | 12 | 1 | | Chargeur de batterie DARY Tecna 16 | 43.675 | " | 1 | 12 | 82 | G | 1 | |
| 82/12 | 13 | 2 | | Etaux tournants | 105.170 | " | 2 | 12 | 82 | G | 2 | |
| 82/12 | 14 | 2 | | Nivomètres | 11.061 | " | 2 | 12 | 82 | G | 2 | |
| 82/12 | 15 | 2 | | Fers à souder électriques | 16.155 | " | 2 | 12 | 82 | G | 2 | |
| 82/12 | 16 | 1 | | Marbre d'établi 400 X 250 | 69.920 | " | 1 | 12 | 82 | G | 1 | |
| 82/12 | 02 | 1 | | Combinébois 6 opérations LUREM C360 N | VALEUR FF | 15.2.E.1315 | 1 | 06 | 83 | G | 1 | |
| 82/12 | 03 | 1 | | Machine à scier alternative NF 250H | " | " | 1 | 06 | 83 | G | 1 | |
| 82/12 | 06 | 1 | | Groupe de soudage RHEA 320 électrique | " | " | 1 | 06 | 83 | G | 1 | |
| 82/12 | 09 | 1 | | Perceuse électrique à main SBE 680/2 | " | " | 1 | 06 | 83 | G | 1 | |
| 82/12 | 10 | 1 | | Machine à meuler PEUGEOT 314 Z | " | " | 1 | 06 | 83 | G | 1 | |
| 82/12 | 11 | 1 | | Meuleuse ébarbeuse électrique PEUGEOT DA230 | " | 15.2.E 1315 | 1 | 06 | 83 | G | 1 | |
| 82/12 | 13 | 1 | | Cintreuse hydraulique de tube CL60 | " | " | 1 | 06 | 83 | G | 1 | |
| 82/12 | 14 | 1 | | Forge portative à main 220 AC | " | " | 1 | 06 | 83 | G | 1 | |
| 82/12 | 08 | 1 | | Perceuse sur colonne ADAM MC 19P | " | " | 1 | 06 | 83 | G | 1 | |
| 82/12 | 12 | 1 | | Presse hydraulique HASSANT PRD 60 | " | " | 1 | 06 | 83 | G | 1 | |
| 82/12 | 16 | 1 | | Compresseur d'air CREYSENSAC P30 100 M | " | " | 1 | 06 | 83 | G | 1 | |
| 82/12 | 18 | 1 | | Marteau à ressort EDNOR RECCORD 30 | " | " | 1 | 06 | 83 | G | 1 | |
| 82/12 | 01 | 1 | | Groupe électrogène SODIEC FOD 27 KVA | " | " | 1 | 06 | 83 | G | 1 | |
| 82/12 | 15 | 1 | | Groupe de soudage SODIEC VOLTARC 300 DIESEL | " | " | 1 | 06 | 83 | G | 1 | |
| 82/12 | 17 | 1 | | Portique roulant IVALO 911 complet | 255.691,00 | " | 1 | 06 | 83 | G | 1 | |
| 83/05 | 1 | 1 | | ACCESSOIRES POUR MARTEAU EDNOR (18) Supérieur Cavivage soc de chartrua à meuler | VALEUR FF | 15.3.3E0 518 | 1 | 10 | 83 | G | 1 | |

Country SENEGALProject No. DP/SEN/80/OC5
DP/SEN/82/026Page 2 of 6UNITED NATIONS  NATIONS UNIES
UNITED NATIONS INDUSTRIAL DEVELOPMENT ORGANIZATIONProject Title ASSISTANCE SONEPIPeriod ending 15/12/83

NON - EXPENDABLE PROPERTY CONTROL RECORD

| NO Req. Ref. | Item No. | Qty. | Unit | Description | US Dollar Equivalent | P.O./Shipping Advice Ref. | Received | | | Condi- tion | Qty. on hand | Remarks |
|--------------------|-------------|------|------|---|-------------------------|------------------------------|----------|-----|------|----------------|--------------------|------------------|
| | | | | | | | Qty. | M | Y | | | |
| (1) | (2) | (3) | (4) | (5) | (6) | (7) | (8) | (9) | (10) | (11) | (12) | (13) |
| 83/05 | 8 | 1 | | Supérieur martelage | VALEUR FF | 15.3 3E0 518 | 1 | 10 | 83 | G | 1 | |
| 83/05 | 9 | 1 | | " pour travail au dégorgeoir | " | " | 1 | 10 | 83 | G | 1 | |
| 83/05 | 10 | 1 | | " " de frappe | " | " | 1 | 10 | 83 | G | 1 | |
| 83/05 | | 1 | | Lot outillage inférieur pour 1-2-8-9-10 | " | " | 1 | 10 | 83 | G | 1 | |
| 83/05 | 3 | 1 | | Outillage sup et inf pour appointage | " | " | 1 | 10 | 83 | G | 1 | |
| 83/05 | 4 | 1 | | " " " estampage | " | " | 1 | 10 | 83 | G | 1 | |
| 83/05 | 5 | 1 | | " " " retreinte | " | " | 1 | 10 | 83 | G | 1 | |
| 83/05 | 6 | 1 | | " " " appointage crampons | " | " | 1 | 10 | 83 | G | 1 | |
| 83/05 | 7 | 1 | | " " " fendage de ressort | " | " | 1 | 10 | 83 | G | 1 | |
| 83/05 | 11 | 1 | | " " " forgeage fer carré | " | " | 1 | 10 | 83 | G | 1 | |
| 83/05 | 12 | 1 | | " " " forgeage | " | " | 1 | 10 | 83 | G | 1 | |
| 83/05 | 13 | 1 | | " " " forgeage carpe | " | " | 1 | 10 | 83 | G | 1 | |
| 83/05 | 14 | 1 | | Outillage sup et inf pour fer d'agrafe | VALEUR FF | " | 1 | 10 | 83 | G | 1 | |
| 83/05 | 16 | 1 | | " " " bombage | 26.500,00 | " | 1 | 10 | 83 | G | 1 | (TRANSIT DAKAR) |
| | | | | + valeur CFA | 77.176 | | | | | | | |
| 32 | | 1 | | Climatiseur PAK.KH8 | CFA 249.550 | Achat local | 1 | | 82 | G | 1 | Pret à la SONEPI |
| 32 | | 1 | | " PAM 8H8 | " 178.150 | " " | 1 | | 82 | G | 1 | Lettre PDG 1239 |
| 32 | | 1 | | Réfrigérateur CANDY | " 142.445 | " " | 1 | | 82 | G | 1 | |
| 32 | | 1 | | Machine à calculer FACIT 2050 | " 84.000 | " " | 1 | | 82 | G | 1 | |
| 33/10 | | 3 | | Tablettes à roulettes | " 45.000 | " " | 3 | | 82 | G | 3 | |
| | | | | DOMAINE INDUSTRIEL DE ZIGUINCHOR | | | | | | | | |
| 11/1 | 20 | 1 | EA | Marbre d'établi DIN 876/11 800 X 600 | 767 | 15.1.00946 | 1 | 11 | 82 | G | 1 | DEMANDE DE TRANS |
| " | 24 | 1 | EA | Compresseur d'air CECCATO 48888 | 2,080 | " | 1 | 11 | 82 | G | 1 | FERT 23.02.83 |
| " | 16 | 1 | EA | Armoire FACOM avec composition 2100 M | 1,516 | 15.1.00947 | 1 | 5 | 82 | G | 1 | " |
| " | 4 | 1 | EA | Poste de soudage SAFARC 250 | 634 | 15.1.01172 | 1 | 5 | 82 | G | 1 | " |
| " | 7 | 1 | EA | Presse hydraulique LBM SE 100 complète | 13,212 | " | 1 | 5 | 82 | G | 1 | " |
| " | 12 | 1 | EA | Perceuse à colonne ADAM MC 32 R | 2,307 | " | 1 | 5 | 82 | G | 1 | " |
| " | 21 | 1 | EA | Rectifieuse de soupape FORAX 1000B. | 1,509 | 15.1.01172 | 1 | 5 | 82 | G | 1 | " |
| " | 23 | 1 | EA | Machine à scier alternative ULTRA B 280 | 4,679 | " | 1 | 5 | 82 | G | 1 | " |
| " | 28 | 1 | EA | Transpalette PINON 2010 BN | 501 | " | 1 | 5 | 82 | G | 1 | " |
| " | 1 | 1 | | Tour GURUTZPE Super M | | 15.1.01030 | 1 | 5 | 82 | G | 1 | " |
| " | 3 | 1 | | Lapidaire EUROVAL/Socle 356 LMS | | " | 1 | 5 | 82 | G | 1 | " |
| " | 8 | 1 | | Poinçonneuse + accessoires 3Q 8660 | | " | 1 | 5 | 82 | G | 1 | " |

Country **SENEGAL**Project No. **DP/SEN/80/005**
82/026Page **3** of **6**UNITED NATIONS  NATIONS UNIES
UNITED NATIONS INDUSTRIAL DEVELOPMENT ORGANIZATIONProject Title **ASSISTANCE SONEPI**Period ending **15/12/83****NON - EXPENDABLE PROPERTY CONTROL RECORD**

| NO. Req. Ref. | Item No. | Qty. | Unit | Description | US Dollar Equivalent | P.O./Shipping Advice Ref. | Received | | | Condition | Qty. on hand | Remarks |
|---------------|----------|------|------|--|----------------------|---------------------------|----------|-----|------|-----------|--------------|---------------|
| | | | | | | | Qty. | M | Y | | | |
| (1) | (2) | (3) | (4) | (5) | (6) | (7) | (8) | (9) | (10) | (11) | (12) | (13) |
| | | | | DOMAINE INDUSTRIEL DE ZIGUINCHOR (suite) | | | | | | | | |
| 81/1 | 9 | 1 | | Cisaille à tole avec socle 233 | | 15.1.01030 | 1 | 5 | 82 | G | 1 | 23.2.83 |
| " | 11 | 1 | | Meule ébarbeuse PEUGEOT 23040 X A | | " | 1 | 5 | 82 | G | 1 | " |
| " | 13 | 1 | | Perceuse électrique PEUGEOT PE16510 CA | | " | 1 | 5 | 82 | G | 1 | " |
| " | 14 | 1 | | " " " PE 10043 CA | | " | 1 | 5 | 82 | G | 1 | " |
| " | 22 | 1 | | Rectifieuse de siège de soupape BØEN MULLER | | " | 1 | 5 | 82 | G | 1 | " |
| " | 22 bis | 1 | | " " " " " 171 | | " | 1 | 5 | 82 | G | 1 | " |
| " | 26 | 1 | | " " " " " 175 | | " | 1 | 5 | 82 | G | 1 | " |
| " | 25 | 1 | | Touret à meuler EUROVAL MBE | | " | 1 | 5 | 82 | G | 1 | " |
| " | 15 | 1 | | Coffret oxy-acétylénique soudage SD 011-017 | 41,945 | " | 1 | 5 | 82 | G | 1 | " |
| " | 17 | 1 | | Jeu d'extracteurs F44 501 | 903 | 15.1.00946 | 1 | 11 | 82 | G | 1 | " |
| " | 17 | 1 | | Cle dynamométrique FACOM S203 | 25.650.CFA | 15.1.01172 | 1 | 5 | 82 | G | 1 | " |
| 82/10 | | 2 | | Extincteurs d'atelier | 90.000 CFA | ACH-LOCAL | 2 | 10 | 82 | G | 2 | |
| " | | 1 | | Comparateur sur socle magnétique | 84.000 CFA | " | 1 | 12 | 82 | G | 1 | |
| " | | 1 | | Armoire de bureau | valeur Glob. | FAB- LOCALE | 1 | 11 | 82 | G | 1 | |
| " | | 1 | | Porte métallique | " | " | 1 | 11 | 82 | G | 1 | |
| " | | 1 | | Etagère de bureau | " | " | 1 | 11 | 82 | G | 1 | |
| " | | 2 | | Chaises de bureau | " | " | 2 | 22 | 82 | G | 2 | |
| " | | 1 | | Etagère de magasin | " | " | 1 | 11 | 82 | G | 1 | |
| " | | 2 | | Tables d'atelier | " | " | 2 | 11 | 82 | G | 2 | |
| " | | 1 | | Armoire d'outillage soudure | " | " | 1 | 11 | 82 | G | 1 | |
| " | | 1 | | Servante d'atelier | " | " | 1 | 11 | 82 | G | 1 | |
| " | | 2 | | Panneaux métalliques | " | " | 2 | 11 | 82 | G | 1 | |
| " | | 2 | | Tabourets d'atelier | " | " | 2 | 11 | 82 | G | 2 | |
| 82/12 | | 1 | | Pompe à graisse compète | 493.733 CFA | " | 2 | 11 | 82 | G | 2 | |
| " | | 1 | | Machine à calculer FACIT | 22.328 " | ACH-LOCAL | 1 | 12 | 82 | G | 1 | |
| " | | 1 | | " " " " " | 84.000 " | " | 1 | 12 | 82 | G | 1 | |
| " | | 1 | | Bureau | " | " | 1 | 11 | 82 | G | 1 | |
| | | | | MATERIELS REPARTIS DANS LES SERVICES DE LA SONEPI | | | | | | | | |
| 82 | | 4 | | Fauteuils 417.442 STRAFOR | CFA 360.000 | ACHAT LOCAL | 4 | 12 | 82 | G | 4 | |
| 82 | | 1 | | " 451.312 " | " 211.000 | " | 1 | 12 | 82 | G | 1 | |
| 82 | | 1 | | Machine à calculer FACIT 2050 | " 46.500 | " | 1 | 12 | 82 | G | 1 | |
| 82 | | 2 | | Meubles de rangement MK 32 | " 540.000 | " | 1 | 12 | 82 | G | 2 | |
| 80/01 | 1 | 1 | EA | Duplicateur REX ROTARY 1050 SR | US\$ 2,384 | LP | 1 | 12 | 82 | G | 1 | MOO-19.0.4738 |

Country SENEGALProject No. DP/SEN/80/005
82/026Page 4 of 6UNITED NATIONS  NATIONS UNIES
UNITED NATIONS INDUSTRIAL DEVELOPMENT ORGANIZATIONProject Title ASSISTANCE SONEPIPeriod ending 15/12/83

NON - EXPENDABLE PROPERTY CONTROL RECORD

| HQ Req. Ref. | Item No. | Qty. | Unit | Description | US Dollar Equivalent | P.O./Shipping Advice Ref. | Received | | | Condi- tion | Qty. on hand | Remarks |
|--------------------|-------------|------|------|--|-------------------------|------------------------------|----------|-----|------|----------------|--------------------|---------------|
| | | | | | | | Qty. | M | Y | | | |
| (1) | (2) | (3) | (4) | (5) | (6) | (7) | (8) | (9) | (10) | (11) | (12) | (13) |
| | | | | <u>MATERIELS REPARTIS DANS LES SERVICES DE LA SONEPI(suite)</u> | | | | | | | | |
| | | | | Stand pour duplicateur Rex ROTARY | US\$ 250 | LP | 1 | 1 | 81 | F | 1 | MOD:19.0.4738 |
| 80/01 | 2 | 1 | EA | Machine à écrire LEXICON 94C | " 2,067 | LP | 1 | 1 | 81 | F | 1 | " " |
| 80/01 | 3 | 1 | EA | Machine à calculer OLIVETTI 75S | " 923 | LP | 1 | 1 | 81 | F | 1 | " " |
| 80/01 | 4 | 1 | EA | Machine à calculer OLIVETTI LOGOS | " 202 | LP | 2 | 2 | 81 | F | 1 | " " |
| 80/01 | 5 | 1 | EA | Machine à calculer OLIVETTI 37PD | " 264 | LP | 1 | 1 | 81 | F | 1 | " " |
| 80/01 | 6 | 1 | EA | Machine à photocopier CANON NP50 | " 6.731 | LP | 1 | 1 | 81 | F | 1 | " " |
| 80/01 | | 1 | EA | Coupeuse de plan ROWE 59 | CFA 147.500 | LP | 1 | | 82 | F | 1 | " " |
| 82 | | 1 | EA | Machine à écrire EDITOR 7 | " 413.000 | LP | 1 | | 82 | F | 1 | " " |
| 82 | | 1 | EA | Machine à calculer LOGOS 49 | " 84.000 | LP | 1 | | 82 | F | 1 | " " |
| 82 | | 2 | EA | Chaise C121 | " 35.150 | LP | 1 | | 82 | G | 1 | " " |
| | | | | <u>MATERIELS DU BUREAU ONUDI A LA SONEPI</u> | | | | | | | | |
| 81 | | 1 | EA | PEUGEOT 504 Break aircond chassis 3509920 N° INU738 IT + 2è roue de secours complète | US\$ 11,416 | LP | 1 | 1 | 81 | F | 1 | MOD 19.1.4519 |
| 81 | | 1 | EA | PEUGEOT 504 Berline aircond chassis 3423057 N° INU739 IT | " 10,026 | LP | 1 | 1 | 81 | F | 1 | MOD 19.1.4519 |
| 81 | | 1 | EA | PEUGEOT 504 Break aircond chassis 3.545.799 N° INU 783 IT + roue de secours complète | " 9.124 | LP | 1 | 10 | 81 | F | 1 | MOD 19.1.4590 |
| 82 | | 1 | | Machine à calculer LOGOS 49 | CFA 84.000 | ACHAT LOCAL | 1 | 1 | 82 | G | 1 | |
| 82 | | 1 | | Armoire ABCL P4 | CFA 137.760 | " " | 1 | 1 | 82 | G | 1 | |
| 81 | | 1 | | Armoire basse ABCL | " 162.830 | " " | 1 | 7 | 81 | G | 1 | |
| 82 | | 1 | | Chaise C 121 | " 35.150 | " " | 1 | 12 | 82 | G | 1 | |
| 82 | | 1 | | Machine à écrire OLIVETTI | " 605.000 | " " | 1 | 12 | 82 | G | 1 | |
| 82 | | 1 | | Photocopieur PC 120 CANON | " | " " | | | | | | |
| 82 | | 1 | | Meuble de rangement MK 32 | " 270.000 | " " | 1 | 1 | 82 | G | 1 | |
| 82 | | 1 | | Retro projecteur | " 82.000 | " " | 1 | 3 | 82 | F | 1 | |
| 82 | | 1 | | Machine à calculer FACIT | " 46.500 | " " | 1 | 12 | 82 | B | 1 | (1 H-S-) |
| 82 | | 1 | | Machine à calculer LOGOS 49 | " 84.000 | " " | 1 | | 82 | G | 1 | |
| 81 | | 1 | | Bac classeur à roulettes VALREX | " 92.000 | " " | 1 | | 81 | G | 1 | MOD 19-0-4738 |
| 81 | | 1 | EA | Bac classeur dossiers | " 54.000 | LP | 1 | | 82 | G | 1 | MOD 19-0-4738 |
| 81 | | 1 | EA | Bureau 200-B-32 STRAFOR | " 228.800 | LP | 1 | | 82 | G | 1 | |
| 81 | | 2 | | Visionneuses | " 38.500 | ACHAT LOCAL | 2 | | 81 | G | 2 | |

Country SENEGALProject No. DP/SEN/80/005
80/026Page 5 of 6UNITED NATIONS  NATIONS UNIES
UNITED NATIONS INDUSTRIAL DEVELOPMENT ORGANIZATIONProject Title ASSISTANCE SONEPIPeriod ending 15/12/83

NON-EXPENDABLE PROPERTY CONTROL RECORD

| HQ Req. No. | Item No. | Qty. | Unit | Description | US Dollar Equivalent | P.O./Shipping Advice Ref. | Received | | | Condi- tion | Qty. on hand | Remarks | |
|-------------------|-------------|------|------|--|-------------------------|------------------------------|----------|-----|------|----------------|--------------------|---------------|--|
| | | | | | | | Qty. | M | Y | | | | |
| (1) | (2) | (3) | (4) | (5) | (6) | (7) | (8) | (9) | (10) | (11) | (12) | (13) | |
| | | | | <u>MATERIELS DU BUREAU ONUDI A LA SONEPI(suite)</u> | | | | | | | | | |
| 81 | | 1 | EA | Table à roulettes par dossier | 42.800 | LP | 1 | | 81 | G | 1 | MOD 19-0-4738 | |
| 81 | | 1 | EA | Fauteuil 451.312 T STRAFOR | 176.200 | LP | 1 | | 82 | G | 1 | " " | |
| 81 | | 2 | EA | Fauteuils 417:442 " | 115.400 | LP | 2 | | 82 | G | 2 | " " | |
| 81 | | 1 | EA | Armoire UHBL ½ Vitrée STRAFOR | 246.200 | LP | 1 | | 82 | F | 1 | " " | |
| 81 | | 2 | EA | Lampes de bureau N 2 | 77.760 | LP | 2 | | 82 | F | 2 | " " | |
| 81 | | 1 | EA | Caisson classer STRAFOR | 92.000 | LP | 1 | | 82 | G | 1 | " " | |
| 82 | | 4 | EA | Tableaux muraux ARBL STRAFOR | 88.000 | LP | 4 | | 82 | G | 4 | " " | |
| 82 | | 1 | EA | Bureau 180-6-32 | 180.000 | LP | 1 | | 82 | G | 1 | " " | |
| 82 | | 1 | EA | Fauteuil 417 AR | 77.300 | LP | 1 | | 82 | G | 1 | " " | |
| 82 | | 1 | EA | Chaise 420 440 | 31.000 | LP | 1 | | 82 | G | 1 | " " | |
| 82 | | 1 | EA | Tablette à roulettes pour dossiers | 77.800 | LP | 1 | | 82 | G | 1 | " " | |
| 82 | | 1 | EA | Bac classeur dossiers à roulettes | 92.000 | LP | 1 | | 82 | G | 1 | " " | |
| 82 | | 1 | EA | Armoire ABCL P4 | 137.760 | LP | 1 | | 82 | G | 1 | " " | |
| 82 | | 6 | EA | Elements classeur courrier emboitable plastique | 66.000 | LP | 6 | | 82 | G | 6 | " " | |
| 82 | | 4 | EA | Elements classement fichiers à tiroirs plastiques | 100.000 | LP | 4 | | 82 | G | 4 | " " | |
| 82 | | 1 | EA | Extincteur | 45.000 | LP | 1 | | 82 | G | 1 | " " | |

Country SENEGAL

Project No. DP/SEN/80/001

Page 6/6

Project Title SEE PAGE ONE

82/026

Period ending 15/12/83

NON-EXPENDABLE PROPERTY CONTROL RECORD

| NO Req. Ref. | Item No. | Qty. | Unit | Description | US Dollar Equivalent | P.O./Shipping Advice Ref. | Received | | | Condi- tion | Qty. on hand | Remarks |
|------------------------|-------------|------|------|--|-------------------------|------------------------------|----------|-----|------|----------------|--------------------|---------|
| | | | | | | | Qty. | M | Y | | | |
| (1) | (2) | (3) | (4) | (5) | (6) | (7) | (8) | (9) | (10) | (11) | (12) | (13) |
| | | | | WE CERTIFY THAT THE QUANTITIES OF NON-EXPENDABLE EQUIPMENT RECEIVED LESS THE QUANTITIES OF NON-EXPENDABLE EQUIPMENT WRITTEN-OFF REFLECT THE PHYSICAL COUNT OF THE ITEMS ON HAND AS AT <u>31 DECEMBER 1981</u> . | | | | | | | | |
| PROJECT MANAGER UNIDO | | | | | | | | | | Date | | |
| GOVERNMENT COUNTERPART | | | | | | | | | | Date | | |

FICHE RELATIVE A L'ATELIER CENTRAL DE MECANIQUE
DU DOMAINE INDUSTRIEL DE KAOLACK

(Réf. Téléx 80040- UNIDO-VIENNE du 18/11/83)

1. Renseignements généraux

Le Domaine Industriel de Kaolack a été réalisé par la SONEPI sur des crédits provenant d'un prêt de la BOAD d'un montant de 246,0 Millions CFA (1ère tranche).

Le Domaine comprend 11 de bâtiments destinés à l'installation des PMI, à la direction du domaine et un atelier central de mécanique entièrement équipé en machines-outils.

La Société du domaine industriel de Kaolack-SODIKA a été mise sur pied par la SONEPI avec des partenaires privés et étatique pour la gestion du Domaine.

Il est prévu, auprès de la direction, un service "encadrement des entreprises" et en parallèle un service de l'Artisanat de production.

L'atelier central de mécanique a été doté de divers équipements et machines-outils d'une valeur de 33 Millions CFA.

.../.

Ces équipements sont sur place en attente de montage et mise en route par les spécialistes des fournisseurs.

-2. Assistance du Projet ONUDI

L'assistance de l'ONUDI est axé sur les points suivants :

a) Batiments

- Les études de réalisation
- Le lancement des appels d'offres
- La sélection et l'adjudication de l'entreprise
- Le lancement et le suivi des travaux par les réunions de chantier et visites périodiques
- La réception provisoire
- Le recensement et la sélection des entrepreneurs
- L'installation des PMI (à faire)

b) Atelier Central de Mécanique

- Le recensement des sociétés importantes du Sine-Saloum pour l'évaluation du potentiel de sous-traitance

.../.

- Recherche de sous-traitance, auprès d'entrepreneurs pour travaux en technologie appropriée
- Participation à l'élaboration de la liste des machines et accessoires
- Lancement et dépouillement des appels d'offres
- Contrôle de l'état extérieur des machines après leur livraison
- Contrôle après montage et mise en route . (à faire)
- Réception provisoire et définitive (à faire)
- Organisation de l'atelier et mise en place de documents pour la gestion et la méthodologie
- Etude et réalisation des prototypes de matériel et équipements en technologie appropriée.

c) Service "Encadrement des entreprises"

- Intervention et conseils pour la gestion administrative, comptable et financière
- Définition et application pour le "lay-out" des ateliers de production, la technologie, la maintenance et la sécurité
- Définition des possibilités de fabrication en sous-traitance et marketing dans la région.

3. Inventaire

- L'acquisition des machines-outils et équipements ayant été réalisé sur des crédits BOAD/SONEPI, l'inventaire de ce matériel se trouve à la SODIKA.

4. Direction et gérance de l'atelier:

Un technicien sénégalais sera recruté, après, sélection, pour la direction et la gérance de l'atelier avec l'assistance de l'expert ONUDI. Son salaire sera remboursé pour une durée de 18 mois sur les crédits du projet.

En fonction des orientations projetées par la SONEPI, des démarches seront effectuées auprès des promoteurs privés en vue de transformer le statut de l'atelier central en PMI, laquelle continuera à recevoir l'assistance du projet.

5. Formation

L'expert ONUDI, le technicien mécanicien et l'équipe SONEPI se chargeront des séminaires "In Situ" pour la formation des entrepreneurs et des personnels d'atelier et d'entreprises.

FICHE SUR L'ATELIER CENTRAL DE MECANIQUE
DU DOMAINE INDUSTRIEL DE ZIGUINCHOR
(SODIZI)

1. Renseignements généraux

Conformément aux directives du Gouvernement quant à la politique de décentralisation et d'aménagement des régions notamment celles enclavées, la SONEPI a procédé à l'installation de domaines industriels à travers le Sénégal. Les domaines industriels, étant des poles de développement des PMI, se composent de batiments modulés pour les entreprises, d'atelier central et d'un centre de services et de conseils.

Certains domaines industriels sont des complexes importants, tels que Dakar et Kaolack, d'autres sont des mini-domaines installés dans des zones à forte concentration de population rurale et ayant un important potentiel de petites entreprises et d'artisans de production et de service, notamment à Ziguinchor.

2. Objectifs du Projet

Assistance et développement des petites entreprises en milieux ruraux à forte concentration de population paysanne par la création d'un domaine industriel avec un atelier de service à Ziguinchor en vue de :
.../.

- L'installation de petites entreprises industrielles et leur promotion et extension.
- La production de biens de consommation, des outils de travaux agricole et des pièces de rechange pour les collectivités locales.
- La mise en place des services de réparation d'entretien pour les matériels agricoles et les outils aratoires et divers dans la région.
- Des études, la mise au point et la fabrication des prototypes d'équipement et d'installation en technologie appropriée.
- La formation des personnels cadres et leur perfectionnement.

3. Résultats escomptés

- Développement de la région de la Casamance à forte concentration de population à vocation rurale.
- Promotion des PMI notamment les entreprises de service et les agro-industries.
- Installation de 12 entreprises et leur extension.
- Fabrication de pièces et éléments de rechange

.../.

- Réparation et entretien des matériels agricoles et équipements ruraux et industriels.
- Sous-traitance auprès des grandes sociétés industrielles de la région.
- Formation et perfectionnement des personnels.
- Fabrication de prototypes d'équipement et d'installation en technologie appropriée.

4. Réalisations

4.1. Batiments

La réalisation des travaux de construction des batiments 1ère tranche et une partie de la seconde tranche ont été entièrement réalisées par autofinancement (Bénéfices de l'atelier de construction métallique) sans aucune assistance financière.

(i) - 1ère tranche Batiment de 650 m² pour 4 entreprises

- Atelier de construction métallique
- Atelier de meubles en rotin (Projet DP/SEN/79/003)
- Menuiserie ébénisterie

- Mécanique auto

Cout total de la réalisation 8.500.000 CFA environ

(ii) - 2ème tranche Batiment de 667 m² (Mécanique auto)

Ce batiment non terminé, ceci du au manque de crédits disponibles en autofinancement. Investissement 3.000.000 CFA environ.

(iii) Atelier Central de mécanique générale

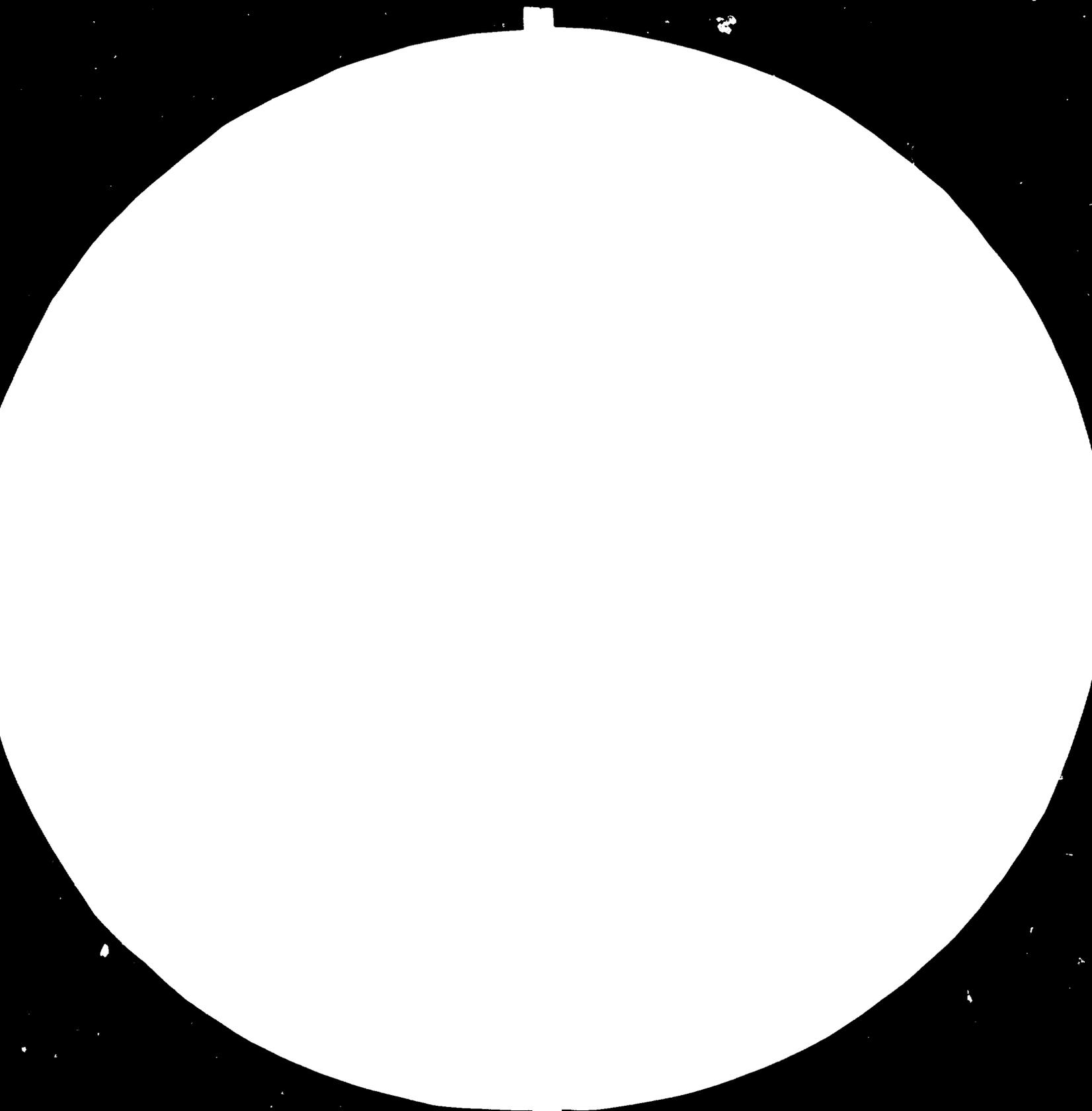
-Faute de crédits nationaux, il avait été décidé en mars 1982 d'effectuer les travaux de réfection et d'aménagement du batiment de l'atelier central sur des crédits spéciaux dits "Fonds de contrepartie" soustraits cependant du budget du projet SEN/80/005. Ces travaux s'avèraient urgents du fait de l'arrivée à Dakar des machines-outils et équipements commandés par le siège de l'ONUDI-Vienne.

Le montant des travaux est de 1.679.267 CFA

4.2. Inventaire (voir annexe)

L'inventaire en annexe donne la liste exacte des machines-outils et équipements fournis par l'ONUDI et installés dans l'atelier. Le projet SEN/80/005 a financé ces achats pour une valeur de 73.089 US\$, rendu Ziguinchor.

.../.





28



32



36



40



MICROCOPY RESOLUTION TEST CHART

NATIONAL BUREAU OF STANDARDS-1963-A
FUNDAMENTAL PHOTODUPLICATION SERVICE
4801 RILEY DRIVE, BETHESDA, MARYLAND 20814

Il y a lieu d'ajouter les commandes complémentaires sur crédits du projet SEN/82/026 - SEN/80/025 à savoir :

- 1 fraiseuse universelle avec accessoires et outillages
(estimé) 23.500 \$

- 1 surfaceuse de culasse avec accessoires

- 1 affuteuse universelle avec accessoires

- 1 forge portative électrique avec accessoires

- 1 enclume de 50 kg

- des matériels de précision

cout estimatif 38.000 \$

(Réf. Téléx UNIDO-Vienne 80040 du 18/11/83).

Ce dernier lot de machines-outils et équipements est en cours de commande par le service PAC/ONUUDI, les livraisons se feront en 1984, les réceptions et montages sont à faire dès l'arrivée.

La demande de transfert de ces matériels (voir inventaire) a été adressée à Vienne le 23 février 1983 (Réf. B.008/83).

La mise à disposition provisoire de ces matériels à la SONEPI/SODIZI a été effectuée le 1/04/83.

.../.

5. - Assistance technique du projet

- Assistance au projet Rotin (coupe-traitement, machines, fabrication)
- Aux entrepreneurs sur domaine et hors domaine (Encadrement)
- A la Société le "Pélican" (fabrique de chaux) (sur domaine)
- Atelier de meubles en ravier (sur domaine)
- Détermination du potentiel de sous-traitance dans la région et définition des produits
- Réalisation de l'atelier central de mécanique générale
- . Liste des machines, réception, transport, installation, raccordement, essais, mise en route
- . Mise en place de documents pour la gestion et la méthodologie de l'atelier et détermination des tarifs de travaux et d'intervention
- . Sélection et recrutement d'un chef d'atelier sénégalais dont le salaire sera supporté pour 18 mois sur les crédits du budget du projet SEN/82/026 à partir de 1984.

.../.

Nota : En fonction des orientations projetées par la SONEPI, des démarches sont en cours auprès des promoteurs privés de la région en vue de transformer le statut de l'atelier central en PMI, laquelle continuera à recevoir l'assistance du projet.

6. Technologie appropriée

Recherches - réalisations, applications, pour :

- Meule de mil à pédale
- Dépulpeuse de coprah
- Egreneur de maïs
- Outils aratoires
- Houe tractée
- Fourneau malgache
- Presse à huile de palme
- Bio-gaz
- Fabrication de brique en latérite.

7. Formation

L'expert ONUdi, le technicien mécanicien et l'équipe SCNEPI se chargeront des séminaires "in situ" pour le perfectionnement des entrepreneurs et des personnels d'ateliers et d'entreprises.

X

X

X

FICHE RELATIVE A L'ATELIER PILOTE D'OUROSSOGUI

(Réf. Téléx 80040-UNIDO-VIENNE du 18/11/83)

1. Renseignements généraux :

La région du Fleuve est une zone agricole et pastorale importante, à forte concentration de population rurale. Une multitude d'artisans de production et de petites entreprises travaillent dans la région selon des méthodes traditionnelles. Les créneaux pratiqués concernent les travaux des métaux, du bois, les outils et les équipements ruraux, la confection, la transformation des produits agricoles etc...

La région est appelée à se développer rapidement notamment avec la mise en chantier des barrages de Diama et de Manantali.

La SONEPI y dispose d'un réseau d'antennes à Saint-Louis (Domaine Industriel), à Louga, à Diourbel, avec des personnels d'encadrement et des conseillers pour les petites entreprises et les artisans de production et de services.

L'ONUDI porte son assistance à la maintenance et l'entretien des pompes d'irrigation dans la région de Matam (Projet SEN/79/001-PNUD/ONUDI/) et assiste la SONEPI par les projets DP/SEN/80/005/ et DP/SEN/82/026.

.../.

2. La création de l'Atelier Pilote d'Ouroossoqui a pour objectifs :

- la production des biens de production, des outils pour travaux agricoles et des pièces de rechange pour les collectivités locales.
- les services de réparation et d'entretien pour les matériels agricoles simples, les outils aratoires et divers dans la région.
- les études, la mise au point et la fabrication des prototypes d'équipement et d'installation en technologie appropriée.
- formation des personnels locaux.

3. Résultats escomptés

- Développer des zones agricoles rurales à forte concentration humaine.
- Création d'ateliers ruraux intégrés.
- Fabrication de pièces et d'éléments de rechange.
- Réparation et entretien des matériels agricoles simples et des équipements ruraux.
- Promotion d'entreprises (PMI) 20 par an.

.../.

- Formation et perfectionnement technique des personnels locaux.
(artisans ruraux et utilisateurs de matériels agricoles simples).
- Formation des cadres aux méthodes d'organisation et de gestion.
- Fabrication de prototypes d'équipement et d'installation en technologie appropriée.

4. Inventaire . Voir annexe

5. Réalisation (voir plans en annexes)

5.1. Faute de crédits disponibles, la réalisation de l'atelier sera effectuée en 2 phases. Le montant total des travaux est estimé à 209.890 \$ dont 164.090 \$ de machines-outils et équipements. La 1ère phase dont la réalisation est en cours a nécessité des crédits d'un montant de :

- 45.500 US\$ pour le matériel (Projet SEN/80/005)
- 15.000 US\$ pour les travaux (Projet SEN/82/026)

Le matériel a été livré à Dakar en 1983, et stocké dans les locaux de la SONEPI (voir inventaire) en attendant la fin des travaux de réfection des bâtiments, date à laquelle il sera transporté et installé sur place.

.../.

5.2. Faute de définitions précises quant à l'orientation finale du projet SEN/82/026, le démarrage des travaux n'a pu se faire qu'après les conclusions de la mission d'évaluation PNUD/ONUDI en novembre 1983 et la mise en place à Dakar par l'ONUDI-Vienne des crédits disponibles sur la ligne budgétaire 43.00 "Premises". Valeur US.dol.15.000.

5.3. Au 15/11/83. Les opérations sont en cours comme mentionnées ci-dessous :

a) Dans le but de réaliser dans les meilleurs délais :

- le programme des travaux
- le transport et l'installation des machines et équipements
- la mise en service de l'atelier

b) Sur la base des consultations menées par l'équipe SONEPI/ONUDI en concertation avec les responsables de la Chambre des métiers de la région du Fleuve auprès des fournisseurs et entrepreneurs de la région, les actions suivantes sont à effectuer :

- réactualisation des couts auprès des fournisseurs de Dakar
- réactualisation des couts auprès des fournisseurs de St-Louis

.../.

- réactualisation des couts auprès des entrepreneurs de St-Louis
- réactualisation des couts auprès des entrepreneurs de Matam
- faire certifier par les fournisseurs et entrepreneurs, la tenue de leurs prix, leurs délais de livraison et leurs délais d'exécution des travaux

c) Après concertation entre la SONEPI et l'ONUDI il a été décidé de retenir :

- C G E Dakar pour la fourniture des matériels électriques
- S A E C Dakar pour la fourniture et ingrédients
- THIAM Mamadou St Louis pour la fourniture, transport et pose de la cloture et portails. Pour la fabrication et transport des portes et grilles métalliques
- Structor St Louis pour la fourniture du ciment, équipements et divers
- DIA Mamadou à Matam pour l'exécution de la maçonnerie, la pose des portes et grilles métalliques, l'installation électrique, la fixation des machines, les retouches de maçonnerie

d) Une mission SONEPI dépechée à Matam demandera à M. Dia Mamadou d'inclure dans son devis la surveillance pendant les travaux ainsi que le gardiennage du chantier de jour et de nuit pendant la durée des travaux et de meme la possibilité d'assurer le creusement de la fouille destinée à la canalisation d'adduction d'eau (chateau d'eau - atelier) et éventuellement prendre en charge l'installation de la conduite.

Des contacts seront pris également auprès des autorités de Guressogui pour connaître la formule à appliquer pour l'utilisation de l'eau de la ville - compteur en début de conduite ou forfait mensuel.

e) Après actualisation et confirmation des offres, le tableau en annexe donne les couts des travaux.

f) Les bons de commandes seront émis par le PNUD avant le 10/12/83 (cloture du Budget SEN/82/026). Les factures seront honorées par le PNUD, pour et sur le compte du Projet ONUDI CP/SEN/82/026, après constat des travaux et de livraison par le responsable du projet. (Liste des commandes en annexe).

6. Direction et gérance de l'Atelier

6.1. Il est prévu de transférer l'atelier et les équipements à la SONEPI qui sera responsable de la bonne marche, cependant, l'assistance du projet consistera en des :

- crédits pour le salaire du chef d'atelier sénégalais, à recruter après sélection des candidats, originaires de la région et ce pendant 2 ans. A noter qu'un VSN a été demandé pour seconder le chef d'atelier.

- crédits pour l'acquisition d'un petit stock de matières premières pour le démarrage de l'atelier, lequel stock sera renouvelé par la suite sur les sommes dégagées sur les travaux effectués.

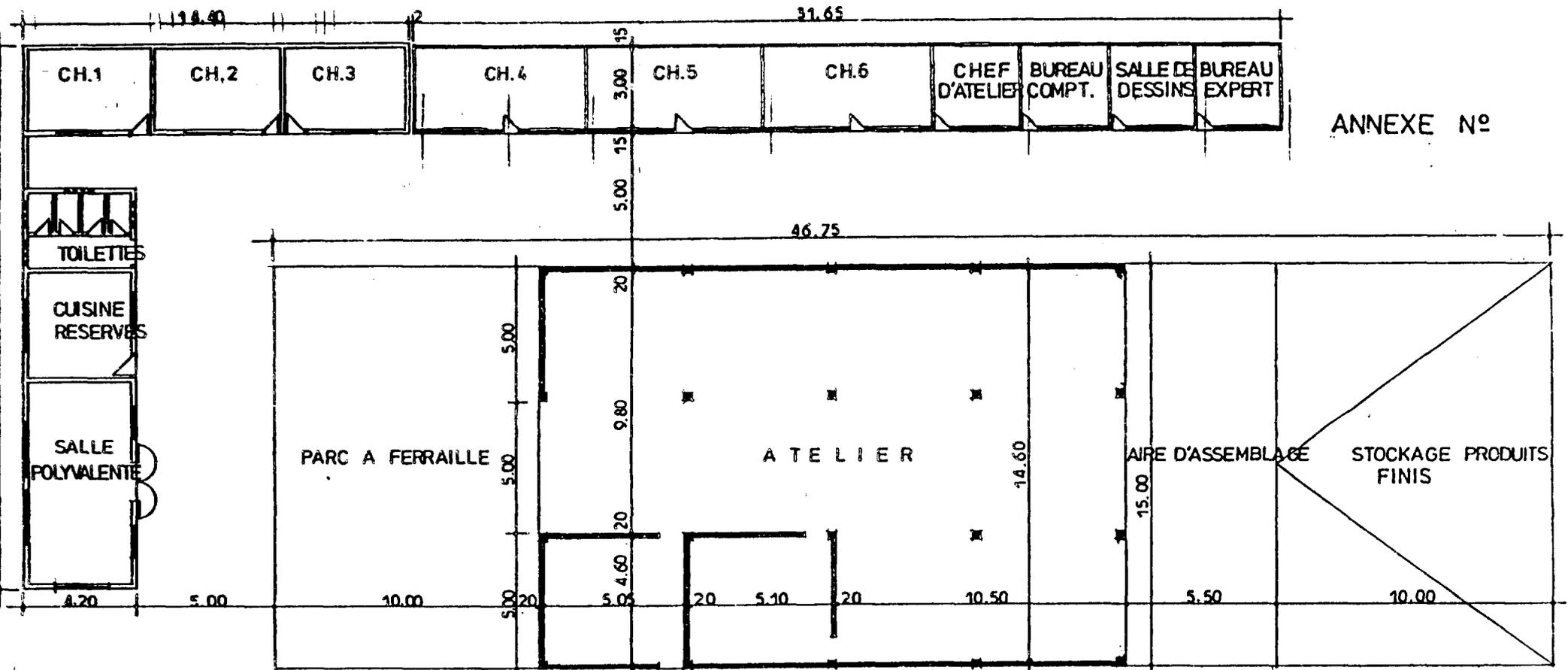
6.2. La SONEPI envisageait la possibilité de constituer une PMI, avec des partenaires privés locaux pour la gestion de cet atelier.

7. Formation

- Des séminaires de formation sont prévus pour les artisans et les utilisateurs ruraux. Ils seront menés par le personnel local et le personnel de la SONEPI à Dakar.

P.J. : 3 annexes

ANNEXE N° 2

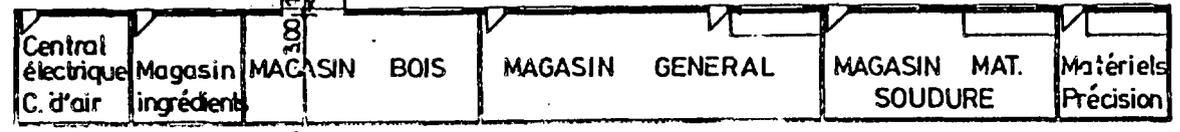


ANNEXE N°

ATELIER RURAL PILOTE DE DUROSSOGUI

Plan d'aménagement et extension

Ech: 1/200 Plan N°2



LEGENDE
 — 1e Tranche
 — 2e Tranche

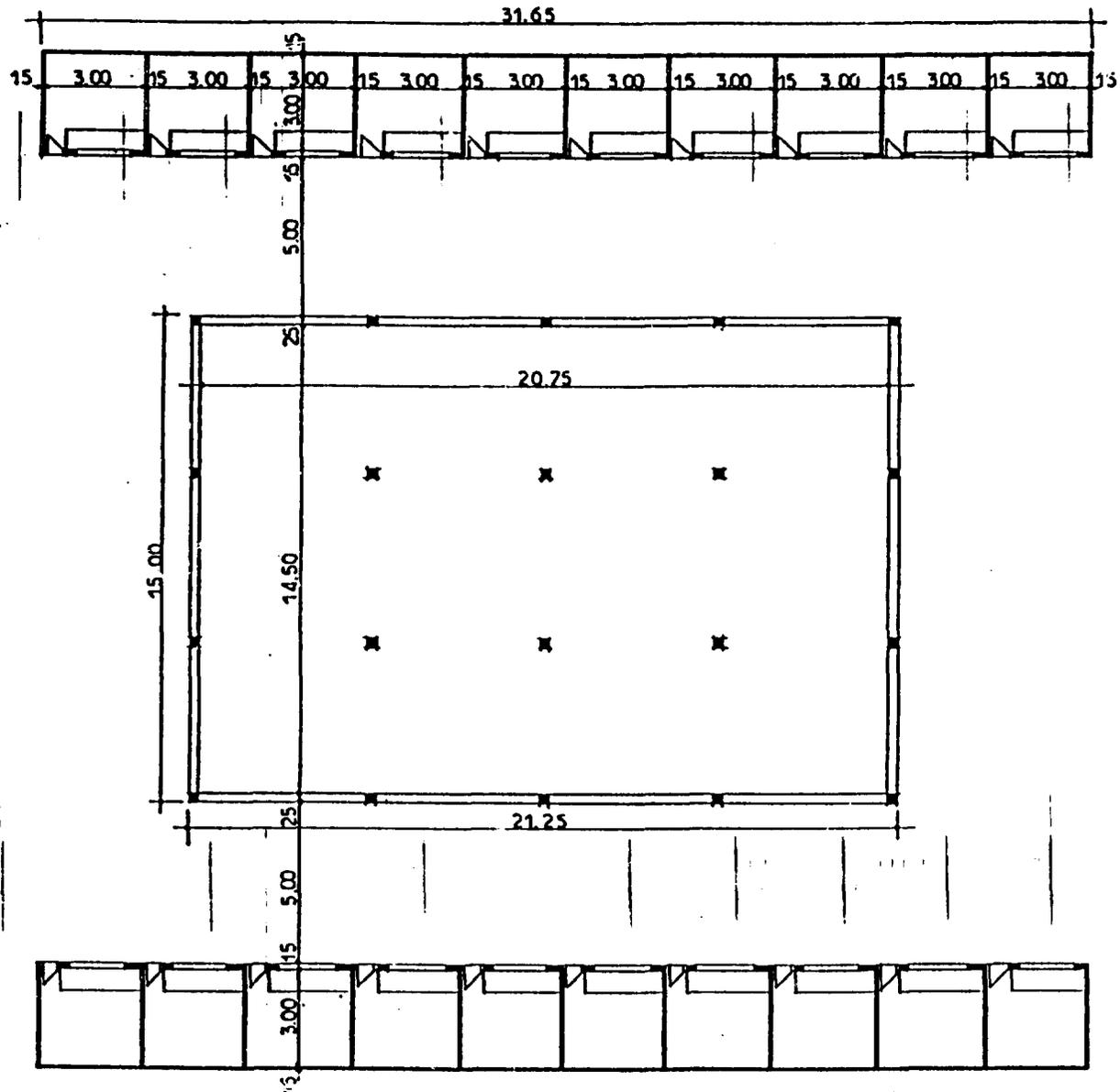
JANVIER 85

ATELIER RURAL PILOTE
DE OUROSSOGUI

ETAT EXISTANT

Ech: 1/200

Plan N°1



ANNEXE N°

JANVIER 83

DP/SEN/82/026

RECRIATION DES COMMANDES DE MATERIAUX ET FOURNITURES
 TRAVAUX ET TRANSPORT POUR LA REALISATION DE L'ATELIER RURAL
 DE OUIROSSOUIL MATAM 23/11/1983

| FOURNISSEUR | Facture proforma | DESIGNATION | PRIX | DELAIS | OBSERVATIONS |
|---------------------------------|------------------|---|--------------|------------|---|
| C.G.E. (DAKAR | N° 0007403 | Matériel électrique | 314.660 | Disponible | Offre valable jusqu'au 25.11.83 |
| S.A.E.C. | 0 FAC | Peinture | 144.485 | disponible | |
| STRUCTOR DAKAR | 232 | Matériel sanitaire | 54.070 | disponible | |
| STRUCTOR St.LOUIS | 17.11.83 | Matériaux de construction | 1 267.846 | disponible | |
| STRUCTOR St.LOUIS | 17.11.83 | Matériel sanitaire | 34.730 | disponible | Le transport est inclus dans la facturation. Un camion de 20T est prévu et le gérant est d'accord pour transporter les portes et fenêtres ainsi que le grillage de clôture de M.Thiam dans la limite du possible. |
| Menuiserie Métallique du FLEUVE | 13 383 | Confection de portes fenêtres et grilles métalliques | 758.450(1) | 1 mois | |
| " " " | 13.583 | Confection d'un bureau & 2 chaises | 81.000 | " | |
| " " " | 13.483 | Fourniture et pose d'une clôture complète portails | 560.600(1) | " | |
| Mamadou DIALLO | - | Travaux de réfection de l'atelier Pose adduction d'eau Installation électrique Fourniture de sable | 2.790.700(1) | 2 mois | |
| Meoussa JOUKADAR | - | Transport des machines | 750.000 | - | |
| GARAGE AHSMA | - | Divers ingrédients pour machines | 144.270 | - | |
| TOTAL | | | 6.900.911 | | |

